RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT















Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

2 Avenue des Allobroges Square Voltaire - BP 33 74201 THONON-LES-BAINS

Tél.: 04.50.04.24.24 - Fax: 04.50.04.65.30

www.siac-chablais.fr

SOMMAIRE

| Le mot du Président | page 4 |
|---|--------------------|
| LE TERRITOIRE ET LA STRATÉGIE | |
| I.Les caractéristiques du Chablais | page 5 |
| 1. Le Chablais : au coeur des Alpes, entre lac et montagne | page 5 |
| 2. L'inscription du Chablais dans un espace transfrontalier | page 5 |
| 3. Un patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel | page 6 |
| 4. Le contexte économique | page 8 |
| 5. Agriculture et forêt : équilibres naturels et ressources du territoire | page 9 |
| 6. Synthèse du diagnostic territorial | page 12 |
| II.La stratégie pour le territoire | page 13 |
| 1. Une candidature portée par le SIAC | page 13 |
| 2. Une réelle mobilisation autour de la filière bois-forêt | page 13 |
| 3. Des orientations multisectorielles | page 13 |
| Diagramme des objectifs | page 18 |
| LA GOUVERNANCE | |
| I.Leader 2007-2013 : une évaluation concertée | page 19 |
| II.Une mobilisation renforcée dans le cadre de la nouvelle candidature Leader | page 19 |
| III.Le comité de programmation | page 19 |
| 1.Les objectifs | page 19 |
| 2.La composition | page 19 |
| 3.Les bonnes pratiques de fonctionnement | page 21 |
| LE PLAN D'ACTIONS | |
| - Fiche action 1. Construire une filière bois-énergie locale | page 22 |
| - Fiche action 2. Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes | page 26 |
| - Fiche action 3. Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt | page 30 |
| - Fiche action 4. Développer de nouveaux partenariats | page 34 |
| - Fiche action 5. Animation et fonctionnement du GAL | page 37 |
| LA MAQUETTE FINANCIÉRE | page 40 |
| LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION | |
| I.Une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire | page 41 |
| II. Présentation de l'équipe Leader | page 41 |
| III.Suivi et évaluation : des outils qui ont fait leur preuve | page 43 |
| IV.Communication et diffusion | page 44 |
| V.Capitalisation | page 44 |
| Conclusion | page 45 |
| Bibliographie | page 46 |
| Lexique Annexes | page 47 |
| Téléchargement | page 48 page 73 |

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Le Chablais, un territoire attrayant, victime de son succès...» e Chablais est un territoire particulièrement attractif, illustré notamment par un doublement de sa population, passant de 58 600 habitants au début des années soixante à 134 000 habitants en 2015. Cette tendance concerne l'ensemble des communes, y compris les zones rurales, qui est soumis à une pression foncière de plus en plus affirmée.

Les effets de cette forte attractivité risquent de se conjuguer à ceux du réchauffement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles pour affecter irrémédiablement notre territoire dans son économie, son environnement et son mode de vie.

Aussi, le territoire doit se mobiliser dans une démarche innovante de développement durable au travers de la territorialisation des économies rurales.

« La filière bois, fil conducteur de la nouvelle candidature »

n 70 ans, le Chablais a connu un recul important de l'exploitation de ses forêts. Leur réel potentiel en bois de chauffage est sous-exploité, alors que la demande en bois-énergie a été multipliée par dix en 10 ans en Région Rhône-Alpes. Ainsi, les besoins du territoire sont actuellement pourvus par une ressource provenant massivement de l'extérieur du Chablais.

En parallèle, cette sous-exploitation a entrainé une extension de la forêt, engendrant une fermeture des paysages et une désertion par la population de ces espaces alors qu'on constate une demande croissante de tourisme « vert » dans l'espace lémanique.

Ce constat nous a amené avec les acteurs privés et publics du territoire à engager une longue réflexion sur la structuration de notre filière bois locale. Elle se concrétise aujourd'hui à travers notre candidature pour imaginer un développement du Chablais centré sur la ressource forestière et prenant en compte l'ensemble de ces composantes, dans une dynamique transversale, innovante et solidaire.

En tant que Président du SIAC, aux côtés de M. Bruno Gillet, vice-président en charge des politiques contractuelles, nous réaffirmons l'importance de notre rendez-vous avec l'Europe et souhaitons mettre notre enthousiasme et détermination au service de ce nouveau programme Leader pour réussir ensemble l'avenir du Chablais. »



Bruno GILLET Vice-président en charge des politiques contractuelles



Jean-Yves MORACCHINI Président du SIAC

I. Les caractéristiques du Chablais

1.Le Chablais : au coeur des Alpes, entre lac et montagne

e Chablais se situe dans le quart sud-est de la France, au sein de la Région Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Savoie. Partie septentrionale du massif alpin français, il est ouvert sur le lac Léman au nord et s'inscrit dans le bassin transfrontalier lémanique bordé par les frontières suisses. Il se distingue en deux grandes zones géographiques :

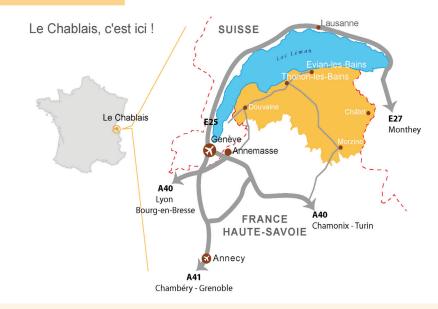
- Un haut Chablais montagneux, pastoral et forestier, traversé par plusieurs vallées et disposant d'un des plus grands domaines skiables à renommée internationale : Les Portes du Soleil. Le haut Chablais est le massif le plus étendu des Préalpes et présente une structure géologique complexe et un relief assez tourmenté.
- Un bas Chablais caractérisé par ses plaines urbanisées de l'agglomération de Thonon-Evian et par son arrièrepays constitué du Pays de la Côte et du Plateau de Gavot.

Fiche d'identité:

- ➤ **62 communes** soit 21% de la Haute-Savoie
- > 870 km² soit 20% de la Haute-Savoie
- ➤ 133 979 habitants soit 17,5% de la Haute-Savoie
- ➤ 26,2% de taux de croissance de la population (1999-2013); moyenne départementale : 17,46%
- > 25,8% de la population de 20 ans ; moyenne départementale : 25,6%
- > 20,7% de la population de + 60 ans ; moyenne départementale : 19,7%
- ➤ **70 496 actifs** soit 18,3% de la Haute-Savoie

Source : Insee, publiée le 13/08/2014

Ce territoire de 870 km² compte 133 979 habitants (source Insee 2014, données 2013) avec un taux de croissance annuel à 1,87% sur les 15 dernières années. Le rayonnement du Chablais est moindre que celui de Genève ou de Lausanne, ce qui explique que les principaux axes de communi-



D'où vient le terme « Chablais » ?

Le Chablais désigne initialement le secteur terminal de la grande plaine du Rhône et son encadrement montagneux jusqu'au lac, puis s'étend à l'ensemble du pays savoyard, littoral et préalpin.

Une explication d'ordre naturaliste est avancée qui fait du Chablais le « pays

des chables », terme local désignant les couloirs, naturels ou artificiels, servant à descendre les troncs d'arbres sur les flancs de montagnes.

Source : Paul Guichonnet « Nature et Histoire du Léman », Broché Mars 2000.

cation soient moins développés. L'organisation spatiale du réseau viaire confère au Chablais un statut de territoire enclavé et ainsi en limite le développement, avec aucune autoroute et une topographie qui conditionne le positionnement des axes principaux.



> Vue de la Vallée d'Abondance jusqu'à Châtel

2.L'inscription du Chablais dans un espace transfrontalier

nscrit dans l'espace lémanique transfrontalier (le canton de Genève à l'ouest, de Vaud au nord et du Valais à l'est), le Chablais coopère avec les territoires limitrophes français et suisses pour développer des projets structurants permettant notamment de régler les problèmes liés à l'intensité des flux de travailleurs frontaliers:

- Le développement transfrontalier à l'ouest : une partie du territoire du SIAC (communauté de communes du Bas-Chablais, des Collines du Léman et la ville de Thonon-les-Bains) est membre de l'Assemblée Régionale de Coopération (ARC) qui regroupe les collectivités françaises du Grand Genève. Cette réflexion est un Grand Proiet Rhône-Alpes. Elle se traduit par la création d'un RER transfrontalier (CEVA, du nom des 3 gares qu'il relie: Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse), première étape d'un réseau ramifié en direction des différents pôles frontaliers.
- La coopération à l'est du Chablais

avec les Chablais vaudois et valaisans pour les projets transfrontaliers (RER Sud Léman). Les communautés de communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance sont principalement concernées par cette récente démarche.

La coopération avec l'Italie dans le cadre de programmes Alcotra sur la mobilité et le patrimoine.

Outre les problématiques de mobilité, le SIAC souhaite poursuivre la coopération avec ses territoires voisins afin de mener des actions et des initiatives structurantes sur de grands thèmes déclarés comme prioritaires : environnement, économie, urbanisation, sylviculture...

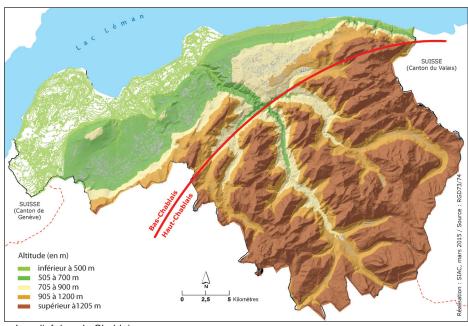
3.Un patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel

Territoire contrasté avec des sites naturels de grande qualité, des zones rurales et des montagnes attractives, autour d'un noyau urbain, le Chablais bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, accompagné d'une véritable identité historique issue de son passé géologique.

a. Un patrimoine géologique remarquable

e territoire du Chablais a obtenu le label « Geopark » en mars 2012. Ce label international, soutenu par l'UNESCO, récompense des territoires au patrimoine géologique remarquable qui portent un projet de développement durable en collaboration avec les habitants et au bénéfice de ces derniers. Le Geopark du Chablais a été notamment soutenu dans le cadre du programme Leader 2007-2013 qui a financé entre autres la mise en place d'une géoroute valorisant 23 géosites emblématiques du territoire.

Le massif du Chablais appartient aux « Préalpes ». D'un point de vue géologique, des nappes successives qui proviennent d'autres zones géologiques sont venues se déposer sur des roches autochtones. Ainsi, des terrains plus jeunes peuvent se trou-



> Le relief dans le Chablais

ver sous des terrains plus anciens.

Le retrait du glacier du Rhône par à-coups successifs se traduit dans la géomorphologie du Chablais par la création du lac Léman et la construction d'une série de terrasses constituées de dépôts issus d'une érosion fluviatile intense. Cette érosion a contribué à l'apport de grandes quantités de sédiments meubles, aujourd'hui, exploités par des carrières, gravières et aquifères d'eau potable et minérale. On distingue alors :

- Le haut Chablais, drainé par les Dranses, qui a pour sa part une structuration complexe. Il est constitué d'une série de nappes de charriage qui se superposent aux terrains autochtones. Par la suite, l'érosion glaciaire extrêmement active est venue entailler ces nappes et a produit un relief très évolué où les fonds de vallée sont généralement recouverts de dépôts glaciaires et où les sommets sont escarpés. Cette particularité géographique rend difficile l'exploitation de ces lieux d'alpages et de forêts.
- Le bas Chablais, situé en bordure de ces zones de chevauchement et dont le relief est moins développé et plus vallonné. Très influencé par les grandes glaciations alpines, le paysage en a gardé des traces comme en témoignent les dépôts et chenaux d'écoulement glaciaires, et les blocs erratiques.

Aujourd'hui, à l'est de Thonon, ces

dépôts glaciaires se comptent en centaines de mètres. L'empilement de couches géologiques différentes offre des niveaux filtrants protégés et encadrés par d'épaisses couches morainiques argileuses et imperméables. Cette exception naturelle du plateau de Gavot constitue l'impluvium des eaux d'Evian, qui permet à celles-ci de prendre leur identité chimique et favorise la préservation de la ressource.

b. L'eau : une composante essentielle du territoire

'eau participe à la qualité et à l'image du territoire, en termes économique, mais également de ressource naturelle pour l'ensemble de la population.

En effet, avec la présence du lac Léman, plus grande réserve d'eau douce d'Europe occidentale, les nombreux cours d'eau, les eaux des Moises, les eaux minérales d'Evian et de Thononles-Bains, les nappes phréatiques exploitées pour l'alimentation en eau potable, l'importance de la neige pour l'activité des stations de ski dans les hautes vallées, l'eau sous toutes ses formes a une importance fondamentale. De nombreuses actions ont été conduites pour apporter toute la connaissance nécessaire, préconiser les mesures adéquates pour une meilleure qualité de cet espace et en assurer sa préservation : schéma directeur de l'eau potable du canton d'Evian en



> Le lac Léman depuis Thollon-les-Mémises

cours d'élaboration, contrat de rivières du sud-ouest lémanique, contrat de rivières des « Dranses et Est Lémanique « et SDAGE en cours d'élaboration, création d'une Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian (APIEME)...

Par ailleurs, la production de neige de culture est également présente dans le Chablais afin d'améliorer l'enneigement des domaines skiables. Cependant, elle ne doit pas être le moyen de développer des équipements dans des zones d'enneigement naturel insuffisant, car cette pratique a des conséquences sur la ressource en eau du territoire. Son développement doit se faire dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La qualité du Léman, des « châteaux d'eau » du Chablais et des eaux souterraines demeure donc un enjeu primordial pour :

- Assurer la ressource en eau potable de l'ensemble du bassin chablaisien;
- Préserver une des plus grandes richesses du Chablais : les eaux minérales d'Evian et de Thonon ;

<u>Le lac Léman :</u>

Superficie: 582 km² dont 234 km² en

France

Largeur au maximum : 14 km Longueur au maximum : 74 km

Périmètre: 167 km

Capacité : 89 milliards de m³ Profondeur moyenne : 157 m

Renouvellement total des eaux : 11,4 ans

Les eaux minérales d'Evian :

Production annuelle : 1,5 milliard de litres Chiffre d'affaires : 1,4 milliard (2013) Pérenniser l'exploitation des espaces thermaux d'Évian et de Thonon.

L'enjeu est donc à la fois environnemental et économique, qui implique une gestion durable de nos ressources.

 c. Une grande diversité et une richesse des milieux naturels à préserver

es paysages du Chablais combinent les attraits du lac, de la montagne et des zones rurales. Ils se caractérisent par une très grande variété liée à l'eau, au relief, au couvert végétal, aux espaces agricoles et aux villages encore typiques. En totalité, on recense 18 entités paysagères différentes (voir carte sur les entités paysagères en annexe 7), notamment :

- Des paysages lacustres urbanisés par les agglomérations de Thonon et d'Evian et sur lesquels est présente une côtière boisée omniprésente le long des bords du lac. Le Léman et ses abords ont des caractéristiques ornithologiques et botaniques importantes
- Des paysages ruraux d'arrière-pays en cours de périurbanisation : Pays de Gavot, Pays de la Côte, plaine du Bas-Chablais, Hautes Terrasses. Ces territoires ont en commun de vastes espaces agricoles de culture et de prairie ponctués de secteurs forestiers, et des zones humides d'un grand intérêt écologique reconnu au niveau international. Ces nombreuses zones humides constituent un ensemble d'intérêt patrimonial, culturel et économique.
- Des paysages montagnards dans le Haut-Chablais se caractérisant par la

présence :

- De massifs calcaires avec des sommets culminant tels les Hauts Forts (2466 m), le Mont de Grange (2438 m), les Cornettes de Bise (2436 m), le Roc d'Enfer (2243 m), la Dent d'Oche (2222 m);
- De cours d'eau avec les Dranses et le Brevon ;
- De villages et hameaux qui se sont développés sur des replats ou sur les versants ensoleillés des vallées.
 On retrouve le bâti agricole et l'architecture vernaculaire et religieuse en particulier dans les hameaux, mais également disséminé sur les alpages;
- De domaines skiables tels que Morzine, Avoriaz, Les Gets, Châtel.

Par ailleurs, de nombreux inventaires et mesures de protection viennent attester de la richesse et de la diversité naturelles du Chablais dont :

- 1 réserve naturelle préservant le delta de la Dranse avec 200 espèces d'oiseaux et 750 espèces végétales inventoriées représentant le tiers de la flore du département ;
- 14 biotopes protégés par arrêté préfectoral;
- 78 ZNIEFF de type 1;
- 13 ZNIEFF de type 2;
- 11 zones Natura 2000 :
- 40 marais recensés dans le cadre d'un inventaire réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN):
- 46 sites Espaces Naturels Sensibles déterminés par le département.

(voir carte sur les périmètres environnementaux de protection en annexe 4)

Le maintien de la diversité des paysages et de la richesse de sa faune et de sa flore est un enjeu majeur du territoire, facteur d'identité et atout économique du Chablais.

d. Identité culturelle et patrimoniale du Chablais

e Chablais recèle de nombreux sites et édifices patrimoniaux. La plupart d'entre eux bénéficient d'une protection ou font l'objet d'attentions particulières : entités archéologiques, parcs et jardins remarquables, monu-

ments historiques, sites inscrits ou classés (ex : station de ski d'Avoriaz labellisée « Grande réalisation du patrimoine du 20ème siècle », village médiéval, châteaux, bains et thermes, patrimoine religieux...). Il faut soulianer également l'existence de villages ruraux encore typiques, avec un habitat traditionnel, notamment dans la vallée d'Abondance, labellisée « Pays d'art et d'histoire ». Enfin. le Chablais bénéficie de nombreux points de vue et sites géologiques majeurs. Intégré dans le réseau des Geoparks, le territoire souhaite mettre en avant son identité culturelle et patrimoniale. Dans le cadre du programme Leader 2007-2013, les actions engagées ont permis de valoriser ce patrimoine en lien avec la géologie. Néanmoins, cette dynamique doit être maintenue et croisée avec d'autres thématiques de valorisation de cette richesse.

4.Le contexte économique

e diagnostic de la démarche prospective Chablais 2040 menée actuellement par Chablais Léman Développement, agence économique du Chablais, fait ressortir les points suivants:

« Développement qualitatif ou quantitatif ?

Le Chablais connaît une certaine prospérité économique caractérisée par une croissance rapide de l'emploi et d'un chômage qui reste relativement contenu (en valeur relative). Cette croissance se fait toutefois quasi exclusivement autour des activités

Données chiffrées :

- > 34 600 emplois salariés
- ➤ 79% sur l'économie présentielle (moyenne régionale 64%)
- ➤ 21% sur l'économie productive (moyenne régionale 36%)
- ≻ 6 200 emplois dans le secteur touristique soit 18% de l'emploi total (7% en Rhône-Alpes)
- ➤ 8,1% de taux de chômage au premier trimestre 2014 (8,6% en Rhône-Alpes)

Source : Diagnostic économique du Chablais 2014, Chablais Léman Développement. 2014



> Entreprise VEKA

présentielles, destinées à satisfaire les besoins de la population et des touristes, déjà surreprésentées sur le territoire.

Ce constat ne doit pas faire oublier que si les emplois générés sont nombreux, deux faiblesses importantes subsistent. D'une part, cette croissance ne suffit pas à combler celle du nombre d'actifs, d'où une dépendance de plus en plus grande envers la Suisse, et l'augmentation continue du nombre de demandeurs d'emploi. D'autre part, les nouveaux emplois ont souvent tendance à être peu payés, à temps partiel et saisonnier.

Le tissu productif en général et industriel en particulier est peu développé malgré la présence de plusieurs PME dynamiques (Actini, Provendi, Eurocast...) et les « poids lourds locaux » habituellement cités (SA des Eaux Minérales d'Evian, Papeteries du Léman, Thalès). De fait, beaucoup d'entreprises industrielles ont une taille réduite, ce qui leur permet difficilement d'innover, de recruter des salariés de haut niveau et in fine, d'exporter.

Développement endogène ou exogène ?

Les PME et surtout les TPE ont, plus qu'ailleurs, un poids important dans l'économie locale, mais le développement économique du Chablais est plus complexe qu'au premier abord. Si le territoire se caractérise par des dynamiques endogènes fortes, les dynamiques exogènes sont également présentes avec certaines spécificités territoriales : dans le secteur productif sur l'ouest du territoire, dans le commerce autour de Thonon, dans le tou-

risme en stations ou sur le littoral. La diversité des territoires du Chablais lui permet de capter différents types d'investissement. À relever également l'implantation d'entrepreneurs qui sont venus profiter du cadre exceptionnel du territoire et les rachats d'entreprises locales par des capitaux extérieurs qui sont nombreux dans le tourisme ou l'industrie.

Ainsi, si le Chablais est souvent vu comme un territoire replié et fonctionnant de manière plus ou moins autonome, la réalité montre toutefois un autre constat :

- En raison des liens financiers entre les entreprises avec des groupes nationaux ou mondiaux ;
- En raison de la présence d'une industrie (certes moins présente qu'ailleurs) qui dépend de la conjoncture nationale et mondiale pour ses exportations ;
- En raison de la présence de 17 000 frontaliers travaillant en Suisse (1 actif occupé sur 4 et 1 habitant sur 7) qui font tourner les commerces, les services et la construction;
- En raison du poids du tourisme, activité mondialisée, où la concurrence est de plus en plus rude avec d'autres destinations :
- En raison de l'effet d'entraînement des activités précitées (notamment tourisme et industrie) sur le reste de l'économie, en particulier sur les services aux entreprises ou la construction. »

Source : Chablais Léman Développement, 2014

Aujourd'hui, activités agricoles, pastorales et forestières cohabitent avec

l'économie locale du Chablais, principalement tertiaire et qui manque de filières structurées. Il serait regrettable que ces activités finissent par disparaître, car elles alimentent l'attrait et l'intérêt du Chablais. Si le déclin de la vie pastorale a entrainé la disparition de bon nombre de sentiers, aujourd'hui, leur entretien, connaissance et gestion, assurés par les collectivités, en font un véritable vecteur de tourisme vert.

5.Agriculture et forêt : équilibres naturels et ressources du territoire

a. Une agriculture à forte valeur ajoutée qui doit être préservée

e territoire du Chablais se caractérise par plusieurs espaces agricoles bien distincts :

L'agriculture dans le haut Chablais est à dominante extensive, basée sur l'élevage bovin (production laitière) et le pastoralisme. Elle se caractérise par une pluriactivité (tourisme, industrie). Le haut Chablais est confronté à des difficultés, en premier lieu dans les basses vallées avec un déclin des alpages, des conflits d'usage entre l'agriculture et le tourisme, une disparition des petits agriculteurs et un risque de forte diminution, voire de disparition sur certains secteurs. Par ailleurs, les conditions difficiles en montagne (climatiques, topographiques) engendrent une faible rentabilité des exploitations. Le déclin de l'agriculture provoque une avancée de la friche et du boisement d'où une fermeture croissante des paysages.

L'agriculture sur le plateau de Gavot

est intensive et dynamique, principalement basée sur l'élevage bovin et la production laitière. C'est une agriculture moderne liée aux impératifs de protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian. Elle se caractérise par une mono-activité maioritaire et une population agricole encore jeune. Sur ce territoire, est prévu l'aménagement d'un méthaniseur et d'une unité de compostage afin de traiter l'ensemble des déchets organiques du pays d'Evian, soit environ 30 000 tonnes par an, composées de l'intégralité des effluents d'élevage (85% des déchets organiques), des déchets de la filière fromagère et des déchets verts issus des trois déchetteries.

Le Pays de la Côte est principalement marqué par une agriculture herbagée basée sur la production de lait, mais également sur une petite polyculture (vergers, céréales, fourrages...). Les exploitations sont plus petites que sur le plateau de Gavot.

Le bas Chablais avec la plaine de Douvaine présente une agriculture plus intensive et plus diversifiée que sur les autres secteurs : céréales, vignes, maraîchage, volailles, horticulture..., avec de grandes parcelles. Néanmoins, cette agriculture de plaine fait face à un contexte résidentiel et périurbain où la pression foncière est très prégnante.

Sur le littoral de Thonon-Evian, l'agriculture a pratiquement disparu, mais deux AOC viticoles perdurent : Marin et Ripaille.

Le Chablais se caractérise par une agriculture locale de qualité reconnue par différents labels AOC et AOP (Appellation d'Origine Contrôlée, Appellation d'Origine Protégée). Pour les « Dans le Chablais, la surface agricole utile (SAU) totale des exploitations couvre 20 700 hectares, soit près de 24% de la superficie du Chablais. Elle recule de - 11 % en dix ans [...]. Ce changement s'opère au profit des zones urbaines, mais aussi des taillis, des landes et de la forêt. Les exploitations sont souvent spécialisées dans l'élevage (46 % se consacrent à l'élevage bovin, 19 % aux ovins et caprins). Le nombre d'exploitations a diminué de - 46 % en 10 ans [...]. Cette baisse relève en partie d'un phénomène de concentration: la SAU moyenne par exploitation est passée de 22 à 37 hectares, ce qui correspond à une évolution de + 65 % [...]. De fait, les exploitations de petite taille sont celles qui disparaissent le plus. »

Source : Insee, juin 2014.

appellations fromagères, il s'agit de : Abondance, Reblochon, Chevrotin ; et pour les vins Crépy, Marin, Marignan et Ripaille. Le territoire est également concerné par 5 IGP (Indication Géographique Protégée) : tomme de Savoie, emmental de Savoie, pommes et poires de Savoie, salaisons de Savoie, pur jus de pommes de Savoie.

L'agriculture est un secteur à forte valeur ajoutée. Son maintien, outre le fait de participer au développement économique de toute une région et de promouvoir les circuitscourts, est également et surtout un enjeu fort pour la préservation des paysages, de la qualité de l'eau et de l'environnement. Par son rôle économique, social et environnemental, l'agriculture reste un élément essentiel de l'aménagement du territoire.

b. Une forêt omniprésente et variée dans le Chablais

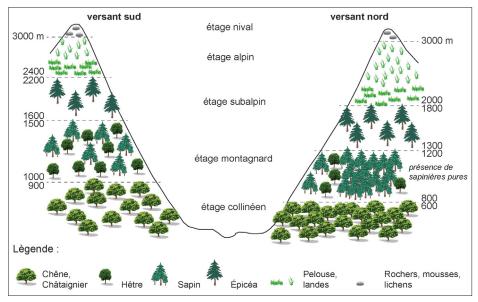
i. La situation de la forêt dans le Chablais

a forêt est un élément majeur composant le paysage chablaisien. En effet, d'après le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Chablais de 2009, 44 000 ha de forêts s'étendent entre le bord du lac et les flancs des montagnes, soit un taux de boisement du Chablais de plus de 50%.

La forêt est essentiellement résineuse avec 30 000 ha contre 14 000 ha de feuillus et le volume de bois



> Maravant © SIVOM du Pays de Gavot



> Les différents étages de végétation

approcherait les 11 millions de m³ sur pied. La forêt domaniale est quasiment inexistante (moins de 150 ha) et d'après l'ONF, sa production de bois est tout à fait négligeable. Les 44 000 ha de forêt se répartissent entre les privés (73%) et les collectivités (27% dont 95% appartiennent aux communes et donc principalement gérées par l'ONF).

Avec la déprise agricole, la forêt a tendance à s'étendre sur les alpages et les espaces non exploités.

(voir carte sur la répartition forestière et carte sur la propriété forestière en annexes 2 et 3)

Avec des différences notables sur le territoire dues aux facteurs topographiques (altitude et exposition), deux grandes zones sont à distinguer :

- Le haut Chablais est majoritairement boisé, par une forêt de conifères où l'épicéa est l'essence forestière dominante et manifeste une vitalité certaine, envahissant les pâturages quelques années après leur abandon. Après l'épicéa, le hêtre est l'essence forestière la plus importante de cette région, il accompagne généralement l'épicéa sauf dans les stations de haute altitude. Le boisement évolue en fonction des différents étages de végétation, mais également en fonction des expositions de versants.
- Le bas Chablais est une terre majoritairement agricole et urbanisée et présente moins d'espaces boisés. Dans cette zone comprise entre 300

et 600 m d'altitude, on trouve des massifs constitués surtout par la chênaie à charmes avec de multiples variantes selon le degré d'acidité des sols. A cette formation est souvent associé le châtaignier ainsi que le pin sylvestre. Ces peuplements se présentent, la plupart du temps, sous la forme de taillis, exploités autrefois régulièrement pour le bois de chauffage. Ces taillis sont aujourd'hui convertis en futaie, soit par vieillissement naturel, soit par enrésinement artificiel ou naturel (épicéa, sapin). Les massifs boisés de Planbois et de la plaine de Douvaine jouent un rôle majeur de corridor biologique et sont d'un fort intérêt écologique. Ils assurent également une continuité avec les corridors transfrontaliers.

ii. L'exploitation de la forêt dans le Chablais

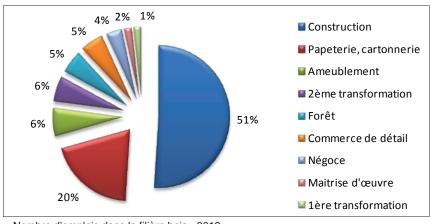
raditionnellement, l'économie forestière a toujours été forte

dans le Chablais. La forêt fournissait une part des revenus des familles, en particulier le bois de chauffage, mais faisait aussi l'objet d'exportations vers la Suisse. Les forêts de feuillus proches des rives du lac étaient ainsi exploitées. Depuis les 70 dernières années, ces forêts ne le sont plus, malgré leur réel potentiel en bois de chauffage.

Autrefois, les scieries étaient nombreuses et présentes sur la majorité des communes. Si au cours des vingt dernières années, 30% d'entre elles ont disparu, on en compte encore douze en activité. Aujourd'hui, ces scieries de taille moyenne (15 000 à 25 000 m³ de bois scié par an) traitent environ 120 000 m3 de bois annuellement, et chacune d'elles est viable et transmissible. Le dynamisme de la construction dans le Chablais conforte ces scieries qui font appel en priorité au bois local qu'elles destinent aux artisans et aux constructeurs locaux. La force de ces scieries est d'être en capacité de répondre à une demande locale très spécifique.

Globalement, pour la filière boisénergie, la ressource est peu issue des forêts locales, entraînant une obligation d'approvisionnement en dehors du territoire. Pourtant, selon les professionnels du bois, la forêt chablaisienne pourrait assurer une fonction de production, du fait de la qualité et la quantité du bois présent. En fonction des essences, les bois pourraient faire l'objet d'utilisations diverses:

• la futaie de conifères a pour vocation première le bois d'œuvre et le bois de charpente, car il s'agit d'un



Nombre d'emplois dans la filière bois - 2013 source : Chablais Léman Développement, 2014

matériau d'excellente qualité, grâce à sa grande résistance mécanique ;

- la futaie mixte (feuillus et conifères)
 a pour vocation première le bois de charpente et le bois-énergie;
- la futaie de feuillus et taillis a pour vocation première le bois-énergie, à travers le bois bûche ou les plaquettes forestières.

Selon le PAT du Chablais établi en 2009 :

- La ressource forestière est bien supérieure aux besoins en chauffage;
- La ressource en « bois valorisable pour l'énergie et l'industrie », tous produits confondus, est de 85 000 m³ soit 73 100 tonnes / an ;
- Cette ressource se compose à 15% de feuillus en forêt publique, à 70% de feuillus en forêt privée et à 15% de résineux principalement en forêt privée;
- L'ensemble de la ressource boisénergie représente aujourd'hui un potentiel à exploiter d'environ 36 000 tonnes / an (à 30% d'humidité).

Les besoins sont majoritairement constitués d'une demande privée émanant principalement de la chaufferie installée récemment par Cofely sud-est pour les Papeteries du Léman à Publier (20 000 tonnes / an) ainsi que de particuliers et d'activités du tertiaire (1 400 tonnes / an). Par ailleurs, 2 500 tonnes / an sont appelées par les collectivités, soit un peu plus de 10% des besoins globaux du territoire :

- 700 tonnes / an en plaquettes fines à 20 30% d'humidité ;
- 1 800 tonnes / an en plaquettes moyennes à 30 40% d'humidité;
- Aucune chaufferie collective ne consomme de plaquettes grossières humides.

La filière bois, c'est-à-dire l'ensemble des activités liées à la production, la transformation ou la vente de bois, pèse pour environ 3% de l'économie du Chablais, soit 1 350 emplois en 2013 (-4,4% par rapport à 2008).

Actuellement, cette conjoncture économique défavorable doublée des difficultés de mobilisation du bois sur le territoire freinent l'exploitation de massifs pourtant couverts de forêts de bois de qualité:

- Un handicap lié à la topographie ;
- Le morcellement de la forêt privée : 80% du potentiel de bois-énergie se situe en forêt privée, avec des surfaces moyennes de 1,5 hectare (source : CRPF, 2013) ;
- Une insuffisance d'infrastructures de desserte forestière, mise en évidence dans le cadre du PSADER : dans le Haut-Chablais, 68% des surfaces sont inaccessibles ou abandonnées ;
- Une extension spontanée des surfaces boisées, de qualité trop diverse pour une bonne gestion et qui ferme le paysage;
- Un déficit de travaux sylvicoles ;
- Des conflits d'usage liés aux différentes utilisations de l'espace forestier;

- Une concurrence entre la forêt et l'urbanisation qui peut empêcher l'exploitation forestière. En effet, les dessertes forestières sont de plus en plus restreintes par des contraintes liées à l'extension de l'habitat. En outre, les zones de dépôt de bois et d'arrivée des câbles de débardage peuvent être concurrencées par des constructions dispersées ;
- Des conflits liés aux périmètres de captage dont les règlements de protection peuvent être très contraignants et ne pas intégrer l'aspect dynamique de la forêt :
- L'absence d'entreprise leader dans la filière bois, de fédération des entreprises et de formation des jeunes;
- Des enjeux environnementaux à prendre en compte dans l'exploitation.

La diversité de ces milieux forestiers représente aussi la diversité des fonctions de la forêt : économique, environnementale et sociale.

Dans le secteur montagnard, l'enjeu paysager est de bloquer l'extension de la forêt vers les villages et vers les fonds de vallée, maintenir les clairières sur les hauteurs et préserver les alpages. Dans les secteurs de plaine, l'enjeu paysager est de gérer qualitativement les espaces boisés et naturels.

La filière bois-énergie apparait comme étant l'enjeu stratégique principal pour le territoire, qu'il convient d'organiser et de structurer durablement, en lien avec l'ensemble des acteurs du Chablais.

Maîtrise d'ouvrage

| | Publique | | TOTAL |
|--|--|---|--|
| Puissance - de 500 kW Plaquettes 20 % < H < 30 % | Collectivités 900 kW 700 tonnes / an | Individuel / tertiaire 1 900 kW 1 400 tonnes / an | 38 chaudières 2 800 kW 2 100 tonnes / an |
| Puissance 500 à 1 000 kW Plaquettes 30 % < H < 40 % | Collectivités 2 400 kW 1 800 tonnes / an | - | 3 chaudières 2 400 kW 1 800 tonnes / an |
| Puissance + de 1 000 kW Plaquettes 40 % < H | - | Cofely sud-est 8.200 kW 20 000 tonnes / an | 1 chaudière 8 200 kW 20 000 tonnes / an |
| TOTAL | 10 chaudières 3 300 kW 2 500 tonnes / an | 32 chaudières 10 100 kW 21 400 tonnes / an | 42 chaudières 13 400 kW 23 900 tonnes / an |

| Plateformes Hangars | Broyeurs |
|---|---|
| 5 hangars bois énergie 3 250 à 3 750 tonnes / an | |
| | 9 broyeurs / déchiqueteuses |
| 3 plateformes bois énergie Capacité importante | Une capacité très importante, utilisée surtout pour produire la |
| Un préséchage des bois ronds peut être mis en œuvre en bord de route ou sur plateforme | plaquette papetière |

> Tableau des besoins en bois-énergie sur le Chablais et des moyens de production

6.Synthèse du diagnostic territorial

Atouts

- Une situation géographique privilégiée : un massif montagneux à proximité du lac Léman
- La croissance démographique
- Des pratiques de coopération entre acteurs territoriaux
- Un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable et bénéficiant du label Geopark soutenu par l'UNESCO
- Un pôle urbain dynamique, équipé et pourvoyeur d'emplois : l'agglomération de Thonon-Evian
- Un marché de l'emploi dynamique renforcé par la proximité de la métropole genevoise
- Un secteur tertiaire très développé
- Un secteur industriel au développement endogène
- Des destinations touristiques de renommée internationale
- Des produits agricoles de qualité
- Une ressource forestière importante, multifonctionnelle, pouvant approvisionner le territoire en bois-énergie au-delà des besoins actuels

Faiblesses

- Un territoire enclavé avec une topographie qui complique son développement
- Un étalement urbain
- Un marché du logement cher et insuffisant
- Une offre en équipements et services qui manque dans les zones périurbaines et rurales
- Une mobilité difficile et d'importants déplacements pendulaires
- La proximité avec la Suisse (desserrement urbain, concurrence salariale...)
- Des disparités socio-spatiales des revenus, et des emplois majoritairement peu payés, à temps partiels et saisonniers
- Une augmentation continue du nombre de demandeurs d'emploi
- Des difficultés à accueillir de nouvelles entreprises
- Une économie peu diversifiée, très tertiaire et dépendante de la Suisse
- Une agriculture en déprise et une fermeture des paysages
- Une filière bois peu structurée et peu exploitée
- Une forêt privée très morcelée
- Des conflits d'usages entre les différents espaces et leur utilisation

Opportunités

- Le développement de la solidarité entre lac et montagne, et entre tous les territoires
- La poursuite et le développement de la coopération transfrontalière
- La sensibilité croissante des consommateurs en matière de respect de l'environnement
- Une demande de tourisme plus proche de valeurs patrimoniales et écologiques
- Le label Geopark qui peut permettre la valorisation du patrimoine du Chablais et les échanges au sein de son réseau européen et mondial
- Une meilleure valorisation des productions agricoles existantes locales
- La forte mobilisation et motivation du territoire autour du développement de la filière bois
- Des entreprises forestières encore présentes sur le territoire et ayant un savoir-faire
- La capacité du territoire à répondre aux enjeux de développement durable à travers la gestion de ses espaces naturels, agricoles et forestiers
- Le développement de partenariats publics/privés, de filières d'excellence valorisant les ressources du territoire et de formations en lien avec les spécificités économiques du territoire
- L'accompagnement à l'évolution du modèle économique des entreprises forestières pour maintenir leur compétitivité
- La construction d'un modèle de développement qui répond aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux du territoire
- Des territoires voisins qui seraient demandeurs d'une ressource forestière mobilisable (Annemasse)

Menaces

- Des disparités plus fortes entre les territoires du Chablais
- Une division entre les différents espaces du bassin lémanique (Lausanne / Genève / France...)
- Une urbanisation non maitrisée, dégradant la qualité de vie du territoire
- La diminution des conditions d'enneigement des domaines skiables en lien avec le réchauffement climatique
- La tertiarisation croissante de l'économie à faible valeur ajoutée
- L'insuffisance de la gestion des espaces naturels et forestiers
- L'augmentation des risques naturels
- La dégradation de l'environnement
- L'arrêt de la croissance économique en Suisse
- La disparition des entreprises forestières du territoire

II.La stratégie pour le territoire

Une candidature portée par le SIAC

A la suite de ces réflexions et de l'appel à manifestation d'intérêt Leader 2014-2020, les acteurs du territoire ont convenu que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) serait la structure la plus légitime pour porter la candidature du Chablais, en raison de la configuration de son territoire, de ses compétences et de son expérience.

Approuvé par arrêté préfectoral en avril 2003, le SIAC est un syndicat mixte fermé regroupant 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soit les 62 communes du Chablais (voir liste en annexe 1):

- Communauté de communes de la Vallée d'Abondance;
- Communauté de communes du Bas Chablais;
- Communauté de communes des Collines du Léman :
- Communauté de communes du Haut Chablais ;
- Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipements des Régions de Thonon et Évian (le SIEERTE regroupe la ville de Thonon-les-Bains et la communauté de communes du

Pays d'Évian).

Le SIAC a été créé pour concevoir, piloter et coordonner des actions tendant à l'aménagement et au développement du Chablais, et mener des réflexions conduites dans le cadre de la coopération transfrontalière :

- Poursuite du travail de réflexion et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais, qui a été approuvé en février 2012;
- Mise en place de projets d'envergure territoriale, dans le cadre de politiques contractuelles;
- Réalisation d'études et de schémas de développement et d'aménagement en matière de mobilité, environnement, habitat, tourisme ;
- Conduite du projet du Contrat de rivières Dranses et Est lémanique;
- Participation au déploiement du Très Haut Débit sur le territoire :
- Coordination et développement des actions du Geopark Chablais.

Le Syndicat est présidé par M. Jean-Yves Moracchini et est administré par un comité syndical, composé d'une centaine de membres représentant l'ensemble des collectivités, dont la fonction est d'examiner les dossiers, de décider de la suite qui leur sera accordée et de délibérer sur les grandes décisions à prendre (vote du budget). Un bureau, composé de 15 membres, examine notamment les dossiers qui seront soumis au comité syndical et les dirige vers les commissions thématiques réorganisées en 2014 :

- Commission habitat et services
- Commission mobilité et transports
- Commission économie et tourisme
- Commission environnement, agriculture et forêt

Une équipe pluridisciplinaire composée de 14 agents met en œuvre les décisions de ces instances.

Une réelle mobilisation autour de la filière boisforêt

'action en faveur du bois est le fruit d'une longue concertation qui s'est conduite et renforcée au fil des années et des projets, et qui a été soutenue par la Région Rhône-Alpes depuis une dizaine d'années (voir chronologie page suivante).

Considérant les enjeux en termes de développement rural, l'historique du territoire et s'appuyant sur les résultats de l'évaluation finale du programme Leader 2007-2013, les acteurs du Chablais ont fait le choix de se positionner sur la thématique de la territorialisation des économies rurales proposée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt Leader 2014-2020. De ces temps de réflexions et de confrontations positives, la stratégie Leader retenue s'organise autour de la priorité ciblée suivante :

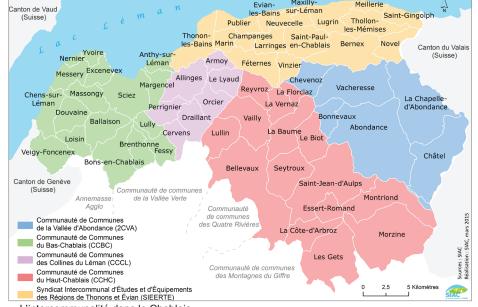
« L'innovation au service de la ressource forestière et du territoire »

3.Des orientations multisectorielles

Afin de répondre à cette stratégie, trois principales orientations ont été définies.

 a. Construire une filière bois énergie locale à partir de la ressource forestière du Chablais

orts de ces constats de gestion du paysage, de gestion des sols vis-à-vis des risques naturels, et de la préservation de la biodiversité, la valorisation de la ressource naturelle renouvelable qu'est le bois-énergie au service d'un projet de territoire est apparue comme une réponse adaptée et



> Chronologie des actions menées sur la filière bois

culture).

La rédaction et validation de la charte forestière du Haut-Chablais, et dont le pilotage des actions est assuré par un comité territorial local du Haut-Chablais (CTL) constitué d'élus, de professionnels de la forêt (publics et privés) 2005 et de l'agriculture, de représentants de la société civile ; L'élaboration du SCoT à partir de 2005 qui a permis notamment d'identifier les enjeux et les stratégies environnementaux et forestiers du territoire. L'obtention du label « Pôle d'Excellence Rurale » du Haut Chablais (2006 / 2009) qui a fédéré les partenaires, élus, professionnels et représentants de la société civile afin de mettre en place un travail de prospective et d'état 2006 des lieux du territoire et l'élaboration d'un plan d'action concernant la forêt et l'agriculture. Le PER du Haut Chablais regroupait une dizaine d'opérateurs articulés autour de la gestion de l'espace et la structuration de la filière bois-énergie. L'engagement du Chablais dans le programme « 1000 chaufferies bois pour 2008 le milieu rural » (le premier territoire pilote de Rhône-Alpes). La mise en place du PAT du Chablais qui est réalisé grâce à une collaboration entre l'ensemble des partenaires techniques de la filière bois-énergie (ONF, CRPF, coopérative forestière, Prioriterre, chambre d'agriculture, 2009 communes forestières, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs...). Rassemblés au sein du comité d'expertise, ces partenaires ont défini les hypothèses de travail et calibré les paramètres de calcul garantissant une mobilisation de la ressource en accord avec la gestion durable de la forêt. Le PSADER Chablais et de son axe forêt validé dans le cadre du CDDRA. Le comité de pilotage regroupe des représentants de la Région et des col-2010 lectivités membres du SIAC. Sont également associés le Département, la Société Civile du Chablais et des techniciens du territoire (chambre d'agri-

La réalisation de la charte forestière des Coteaux du Léman, validée localement.

La conception de la charte paysagère et architecturale du Chablais. Des réunions ont été organisées dans les collectivités du territoire pour les phases de diagnostic et de propositions, mais aussi auprès d'architectes et de constructeurs, des personnes publiques associées du SCoT, de bureaux d'études élaborant des PLU dans le Chablais ainsi que divers partenaires du SIAC ;

La réflexion de structuration de la filière locale bois-énergie menée dès 2012 par le SIAC sur l'ensemble de son territoire. Ce travail a été piloté par les instances décisionnelles du SIAC : le conseil syndical, le bureau et la commission environnement, agriculture et forêt. L'état des lieux et le diagnostic général et local de la filière ont été réalisés en concertation avec les acteurs du territoire, les acteurs de la filière et les partenaires institutionnels dans le cadre de rencontres individuelles. Par la suite, des groupes thématiques ont été instaurés et réunis 4 fois entre 2012 et 2014 afin d'identifier des scénarios pour la mise en place d'une filière structurée. Ont participé à ces travaux :

- Les représentants des propriétaires privés (CRPF, syndicats de propriétaires) et publics (collectivités, ONF) ;
- Les gestionnaires de la forêt (ONF, CASMB, coopérative forestière...) ;
- Les entreprises de travaux forestiers et productrices de plaquettes forestières ;
 - Les maîtres d'ouvrage et gestionnaires des chaufferies collectives ;
 - Les représentants de la Région Rhône-Alpes.

A chaque étape décisive de la réflexion, un groupe de travail élargi à l'ensemble des acteurs du territoire, de la filière et des institutionnels, a été réuni afin de débattre sur les résultats et les orientations à mener.

La validation du programme en faveur de la biodiversité notamment en milieu forestier du Pays d'Evian. comme une contribution pour relever le défi de l'enjeu climatique.

La filière bois-énergie est l'axe de développement central de la candidature, car il s'agit d'un enjeu sur lequel le territoire souhaite se positionner depuis de nombreuses années. Pour autant, le développement de cette filière aura des répercussions directes sur le développement de la filière bois d'œuvre.

En effet, structurer une filière boisénergie, comme défini dans cette candidature Leader, de la mobilisation du bois dans la forêt jusqu'à l'approvisionnement des chaufferies en plaquettes forestières, c'est soutenir l'amont de la filière : la première étape étant l'accès à la ressource « bois », quels que soient les chantiers (chantier spécifique bois d'œuvre avec tri du bois-énergie ou chantier bois-énergie).

Par ailleurs, loin d'être oublié au sein des actions menées en faveur de la forêt du Chablais, l'accompagnement des entreprises forestières est « délégué » aux partenaires spécialisés dans la filière forêt-bois comme le Pôle Excellence Bois (Rumilly), les associations départementales ou régionales des communes forestières...

L'étude sur la structuration de la filière locale bois-énergie menée dès 2012 par le SIAC (voir plaquette en annexe 9), a notamment permis d'élaborer les outils opérationnels pour sa mise en place. La mission, conduite en concertation avec les acteurs du territoire, s'est déclinée en trois grands axes :

- Mobilisation du bois-énergie dans les forêts publiques et les forêts privées :
 - Aide à la décision d'un scénario de développement de la filière. Apport des éléments de compréhension et de décision aux élus du territoire afin qu'ils se positionnent sur un scénario opérationnel pour mobiliser et valoriser du bois-énergie en circuit-court;
 - Accompagnement technique juridique pour la mise en œuvre du scénario retenu;
- Renforcement de l'économie de la filière bois-énergie dans les entre-

2014

2012



> Réunion concertation desserte forestière Roc d'Enfer

prises forestières;

 Sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies bois des collectivités publiques.

A la suite de cette étude, les élus du territoire se sont positionnés sur un montage opérationnel de commande de bois-énergie produit sur le Chablais (voir plaquette en annexe). La concrétisation de la filière courte boisénergie embrasse plusieurs objectifs :

- Le développement d'unités de production bois-énergie sur le territoire du Chablais.
- Une connaissance des volumes de bois récoltés et récoltables à court terme
- La mobilisation des acteurs locaux de la filière bois-énergie,
- Une rémunération « juste » des producteurs et maillons de la chaîne logistique,
- L'organisation de la transformation et du stockage du bois-énergie sur le territoire.
- Le développement des circuitscourts et la certification des bois utilisés pour le bois-énergie,
- Une utilisation locale du bois-énergie plutôt qu'une exportation des produits.

Les modalités de structuration et sa mise en œuvre au travers du montage contractuel retenu et de son financement sont innovantes, transversales et permettent à la filière de répondre à tous les enjeux de développement durable visés par le territoire. En effet, ce dispositif s'articulera autour :

■ D'une convention de partenariat intercommunale, en vue de financer l'amorçage de la filière locale boisénergie sur le Chablais ;

- D'un accord-cadre négocié, procédure de marché public originale prévue pour des marchés négociés de fourniture à des fins expérimentales et de développement sans rentabilité immédiate ;
- De la détermination d'un opérateur clé déterminé pour des raisons techniques sans publicité préalable. Cet opérateur sera un acteur de la filière de l'amont forestier en capacité de gérer toute la chaine logistique de production (récolte, fabrication, stockage, livraison) en faisant appel aux différentes entreprises locales lors des phases successives.

Par ailleurs, le SIAC a retenu un dispositif qui bouscule le raisonnement économique classique : le Bénéfice Territorial Global. Il s'agit d'un concept innovant issu de l'équation suivante : ce que les collectivités vont payer en surcoût pour une production locale est équivalent au bénéfice retiré de l'activité économique locale et de ses effets sociaux et environnementaux induits. Pour illustrer, l'entretien de la forêt aura pour conséquence une meilleure accessibilité des cheminements et de fait en augmenter sa fréquentation, d'où des retombées touristiques pour le territoire.

De plus, ce montage fera appel à la solidarité entre collectivités, car ce bénéfice sera réparti entre toutes, et pas seulement celles possédant une chaufferie (décision



> Accrobranche © Yvan TISSEYRE

validée par les élus du Chablais le 6 février 2014).

Ce schéma d'organisation est reproductible à l'extérieur du Chablais du point de vue :

- Du montage juridique ;
- Des outils financiers ;
- Des moyens techniques à développer pour mettre en place la filière.

Afin de mener à bien cette stratégie, il est nécessaire d'investir fortement au lancement de la démarche. L'objectif est que cette filière devienne économiquement rentable à court terme.

 B. Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

In des piliers de l'attractivité touristique et résidentielle de notre territoire repose sur ses aménités environnementales, qui ont été reconnues par l'UNESCO dans le cadre du label Geopark.

Les précédents programmes Leader ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre des projets de valorisation touristique du patrimoine géologique avec la réalisation :

- D'outils de communication sur la géologie du Chablais : livrets pédagogiques, animations interactives, cartes géologiques...;
- De manifestations grand public sur différents sites et approchant la géologie sous des angles atypiques;
- De la route géologique du Chablais qui valorise 23 sites;
- De formations auprès d'acteurs du tourisme et d'accompagnateurs en montagne...

Si un Geopark doit démontrer l'importance de son patrimoine géologique, son principal objectif est avant tout d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel.

La réappropriation citoyenne des espaces naturels et forestiers et leur ouverture au public sont des enjeux forts du territoire qui s'inscrivent pleinement dans la démarche du Geopark Chablais.

La priorité de ce volet récréatif de la forêt est d'allier gestion, rentabilisation, éducation et sensibilisation. La forêt étant le cadre de nombreuses activités de pleine nature, le Geopark est un des outils permettant de mettre en avant ces pratiques tout en les préservant.

Dans un premier temps, il est essentiel d'identifier les fonctions paysagères, d'accueil et pédagogiques des espaces forestiers, avant de les organiser et de les valoriser dans le respect de ce patrimoine naturel et des activités liées. Ces actions doivent être adaptées au vu des spécificités des différents territoires composant le Chablais.

Sur les territoires du bas Chablais à croissance démographique soutenue, la fonction d'accueil de la forêt prend de plus en plus d'importance. Par ailleurs, le diagnostic, effectué dans le cadre du contrat de territoire du sudouest lémanique par le SYMASOL en 2014, montre que « cet état de fait génère des conflits d'usage en raison de la superposition d'activités difficilement conciliables. Une meilleure connaissance semble nécessaire pour organiser sans risque la fréquentation des massifs forestiers ». Les forêts de ce secteur de plaine à proximité du Léman et des centres urbains sont peu aménagées pour l'accueil des publics et la définition de ses usages (accès, itinéraires balisés...).

Les territoires du haut Chablais ont exprimé au travers de leur charte forestière une forte sensibilité des acteurs du territoire en faveur de la place et du rôle de la forêt au cœur de la valorisation de leurs paysages, facteur d'attractivité de leurs destinations touristiques.

La forêt couvrant une grande surface du territoire est partie intégrante de l'offre touristique au travers de son réseau de sentiers balisés VTT (650 km) et pédestres (800 km), et de son domaine skiable.

Par ailleurs, la phase de diagnostic initiale de la charte a permis de dresser un premier état des problèmes rencontrés en matière de fréquentation, de conflits d'usages, de compatibilité entre les activités forestières et touristiques et de conformité à son image dans les produits touristiques. Il s'agira, dans la dynamique du Geopark Chablais, de favoriser le développement de produits innovants (équipements ludiques, visite guidée, sentiers thématiques, outils pédagogiques, centres d'interprétation, évènements...) qui répondent à un enjeu de diversification touristique du territoire et à une demande croissante de donner du sens aux différentes activi-

Afin de réduire les usages conflictuels en forêt sur l'ensemble du territoire et comprendre les enjeux de la préservation de ses ressources, le SIAC souhaite s'employer à améliorer la connaissance des espaces naturels et forestiers auprès du grand public. Il s'agira de promouvoir les rôles, fonctions, usages, modes de gestion, activités liées... de la forêt et de ses milieux connexes. Ces actions de sensibilisation et de communication s'intègreront dans la dynamique

du Geopark Chablais.

c. Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

Sur le plan de l'environnement naturel, la forêt joue un rôle protecteur de premier plan : filtration de l'eau, limitation de l'érosion et des risques de glissement de terrain, écran contre les avalanches, régulateur vis-à-vis du régime torrentiel, habitat pour la faune et la flore et corridor biologique... Une gestion adaptée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés est nécessaire à mettre en place afin de préserver cet espace unique, garant de l'économie et de la qualité de vie du Chablais.

i.Une approche écosystémique de la forêt

ace à ces enjeux, les objectifs stratégiques auxquels le SIAC souhaite répondre sont :

- D'encourager les pratiques qui favorisent la biodiversité et la multifonctionnalité des espaces au travers d'une stabilité du couvert forestier continu dans l'espace et le temps, d'une diversification du peuplement forestier, de la préservation des ripisylves, des forêts alluviales et des zones humides ;
- De former les acteurs à une gestion durable des ressources sur la mise en place d'une gestion préventive en caractérisant la vulnérabilité des aquifères en milieu forestier, sur l'adaptation de l'exploitation forestière, sur la limitation des apports de produits potentiellement polluants, sur la promotion de bonnes pratiques à adopter, sur la coordination des acteurs de l'eau et de la forêt. A cela s'ajoutent la sensibilisation et l'information des usagers, propriétaires, décideurs et exploitants.

(voir carte sur la protection des zones humides en annexe 5 et la synthèse de l'approche écosystèmique de la forêt en annexe 8)

ii.Le rôle protecteur de la forêt

Sous l'action du climat et de la gravité, les versants de montagnes évoluent. En fonction des conditions géologiques, hydrologiques et mé-



> Parcours santé © Yvan TISSEYRE



> Protection naturelle contre les avalanches © Yvan TISSEYRE

téorologiques, cette dynamique peut donner naissance à des risques naturels comme : chutes de pierres, avalanches, risques torrentiels, glissements de terrain... Dans le Chablais, ces risques naturels concernent principalement le territoire du Haut-Chablais, mais peuvent avoir des répercussions sur tout un versant.

La protection contre ces risques naturels peut se faire au travers d'ouvrages de génie civil (paravalanches, seuils, travaux de correction torrentielle...) ou en adaptant la sylviculture (reboisement, coupes stratégiques...). En effet, les peuplements forestiers peuvent jouer un rôle important de prévention en stabilisant les sols (glissement de terrain, ruissellement des eaux), et de protection en matière de risques liés aux chutes de blocs et aux avalanches.

(voir carte sur la forêt et les risques naturels en annexe 6)

iii.La préservation des paysages à travers le pastoralisme

es paysages, traduction visuelle de l'organisation du territoire, ne sont plus en équilibre au regard de l'évolution des situations agricoles, forestières et urbanistiques. Le haut Chablais a vu son paysage se fermer par l'extension du domaine forestier sur les espaces agricoles et pastoraux, tandis que le bas Chablais voit ses terres agricoles menacées par l'extension de l'urbanisation et la pression foncière.

La stratégie développée consistera

à reconquérir les espaces délaissés qui étaient autrefois entretenus dans le cadre des activités pastorales. Des actions pour encourager l'installation de jeunes agriculteurs et pour favoriser le développement d'agricultures minoritaires (élevage de chèvres et moutons) seront entreprises. Il est en effet primordial de favoriser et d'aider l'installation dans ces zones dans le but de défricher les paysages communaux de montagne, alors que dans les vallées cela permettra de valoriser le pastoralisme de proximité.

Cette stratégie sera en adéquation avec les politiques publiques menées sur le territoire :

- Le Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Chablais, dont un des enjeux est le maintien des systèmes herbagers en plaine et en montagne et des couverts riches en biodiversité :
- Les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) pour une aide au maintien des alpages mis en place dans le Haut-Chablais avec l'aide de la Région Rhône-Alpes.

Les activités agricoles et forestières, gérées à l'échelle des massifs, permettront de retrouver une spontanéité de valorisation et de préservation des paysages auxquels les habitants sont attachés. Ces activités contribueront également à l'attractivité touristique du territoire aux quatre saisons.

L'entretien des paysages contribuant à la qualité de l'accueil, au maintien du cadre de vie, à l'identité patrimoniale, répond conjointement à la sécurité au regard des risques naturels et à l'ouverture des horizons, tout en maintenant la présence agricole indispensable aux liens sociaux et à l'activité économique dans le monde rural.

La forêt de plaine ou de montagne, qu'elle soit, zone de loisirs, de plaisir ou de santé ne peut conserver sa valeur symbolique et sa valeur ajoutée que par la qualité du travail qui y est accomplie.

L'approche Leader permettra de mener un véritable projet de territoire sur 7 ans, avec une portée transversale, alliant enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Cette politique ascendante, construite dans le cadre d'un partenariat privé/public, a permis de mettre en avant les besoins et enjeux du territoire et de ses acteurs. Ce programme sera non seulement complémentaire aux autres politiques contractuelles en cours (PSADER, PPT, PAEC), mais il permettra également de proposer des actions innovantes et atypiques telles que le Bénéfice Territorial Global et des actions en lien avec le Geopark et les enjeux récréatifs de la forêt.



> Élevage de moutons

Objectifs Opérationnels

Objectifs Stratégiques

Orientations Stratégiques

LE TERRITOIRE ET LA STRATÉGIE

. Diagramme des objectifs

| | | Expérimenter des outils à caractères économiques et juridiques | Mettre en place des outils opérationnels de structuration de la filière |
|-------------|--|--|---|
| | Construire une filière bois-éner- gie locale à partir de la ressource | | Favoriser la récolte dans tous types de forêts |
| 381 | forestière du Chablais : le Bénéfice Territorial Global | Mettre en place, structurer et animer une filière | Soutenir les entreprises forestières |
| ОΤΙ | | DOS-GIELE GLE LOCALE | Développer le parc de chaufferies bois |
| 88E | | | Mettre en place la concertation d'acteurs |
| at L | | Conforter la forêt et ses espaces naturels connexes | Identifier les forêts à vocation récréative |
| I DI | | comme un cadre et un support d'activités recreatives | Vers un accueil durable des activités et des usagers |
| BE E. | Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels | Identifier et valoriser, par des produits touristiques/ loisirs/pédagogiques, les espaces forestiers et | Développer des produits valorisant les ressources forestières et naturelles connexes et les activités liées |
| álT8 | | naturels connexes ainsi que les activités liées | Soutenir l'identité locale du bois |
| FORES | | Améliorer la connaissance des ressources | Sensibiliser le public aux enjeux des espaces forestiers et naturels connexes et promouvoir leurs patrimoines |
| BCE | | Agir en faveur d'une approche écosystémique de la | Encourager les pratiques qui favorisent la biodiversité et la multifonctionnalité des espaces |
| nos | | forêt et de préservation de la ressource | Former les acteurs à une gestion durable des ressources |
| BES | | Accompagner les propriétaires dans la gestion des | Mettre en place une réorganisation foncière locale innovante |
| ∀ ∃∶ | Mettre en place une destion durable | espaces forestiers | Développer des actions collectives |
| 3 D E | et partagée de la forêt | | Maintenir des paysages ouverts |
| 301/ | | Préserver nos paysages | Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs |
| SEB | | | Maintenir le couvert forestier et le rôle protecteur de la forêt |
| UA NO | | Suivi de l'évolution du patrimoine forestier | Etudier l'impact de bonnes gestions environnementales |
| DITAV | | | Communiquer sur le savoir-faire développé dans le cadre de la stratégie Leader |
| ONI | | Transfert d'expériences avec d'autres territoires | Développer des partenariats entre territoires |
| ריווע | Développer de nouveaux partena- riats | | Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs publics et privés de territoires différents |
| | | Co-construire des projets économiques ou environ- | Mutualiser les moyens, l'ingénierie et les outils |
| | | nemantaux en lien avec la stratégie | Développer des projets de coopération en lien avec la stratégie retenue |

LA GOUVERNANCE

Comme retracé à travers l'historique des engagements du Chablais envers la filière bois (II. 2. page 13), les acteurs du territoire se sont fortement mobilisés sur cette thématique depuis une décennie. Aujourd'hui, ils souhaitent poursuivre ce travail au travers un programme ambitieux et multisectoriel, s'appuyant sur des outils innovants. Ce nouveau programme serait l'aboutissement de ce travail collaboratif mené à l'échelle du Chablais.

I.Leader 2007-2013 : une évaluation concertée

e SIAC a mis en place un groupe de travail « évaluation » afin de piloter cette démarche. Celui-ci s'est réuni à trois reprises (26 février, 20 mars et 12 juin 2014) et a associé en nombre égal des membres privés et publics du comité de programmation Leader.

Par ailleurs, dès le début de l'année 2014, le SIAC a mené une concertation élargie afin d'évaluer le programme Leader 2007-2013 et définir des orientations pour l'élaboration d'un prochain projet de territoire intégré par chacun. Une série d'entretiens auprès d'acteurs et de partenaires du programme Leader ont été réalisés auprès de 4 élus du Chablais, d'un représentant de la DDT et de la DRAAF, de 2 représentants de la Région Rhône-Alpes, des 4 représentants du Conseil Général de la Haute-Savoie.

de 3 membres de la Société Civile du Chablais, de 5 porteurs de projet et de 6 membres de l'équipe technique du SIAC. Quatre ateliers évaluatifs ont également été menés avec des techniciens du Chablais, des acteurs du tourisme, le comité de programmation Leader et des porteurs de projet.

L'ensemble de ces réunions et de ces entretiens a permis de définir comme axe prioritaire pour la candidature Leader 2014-2020 la thématique de la filière bois-forêt. Cette orientation a été validée par le comité d'évaluation le 12 juin 2014 et par les élus du SIAC le 3 juillet 2014.

II.Une mobilisation renforcée dans le cadre de la nouvelle candidature Leader

uite à la validation de la straté-Ogie « filière bois-forêt », deux séminaires ont été organisés sur le territoire. Le premier a eu lieu le 25 septembre 2014 afin de traiter du diagnostic du territoire et ses grands enjeux; le second, le 6 octobre pour définir les objectifs et les actions qui s'inscriront dans cette stratégie Leader. Ont participé entre autres à ces séminaires : le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts. la Société Civile du Chablais, la Chambre d'Agriculture, et les Offices de tourisme (voir liste des groupes de travail thématiques Leader en annexe 10).

| <u>Prénom - NOM</u> | <u>Collège</u> | <u>Fonction</u> |
|---------------------|----------------|--|
| Jean-Pierre FILLION | Public | Président du SIAC |
| Michel MEYNET | Public | Président du GAL Chablais |
| Jacqueline GARIN | Public | Présidente de la CC du Haut-Chablais |
| Jean-Paul MOILLE | Public | Conseiller régional |
| Daniel GRANGE | Privé | Président de la Société Civile du Chablais |
| Noël GENTRIC | Privé | Membre de la Société Civile du Chablais, représentant du syndicat des forestiers privés |
| Martial DRAY | Privé | Membre de la Société Civile du Chablais, membre du conseil scientifique Geopark |
| Diego CATTANEO | Privé | Membre de la Société Civile du Chablais, association de sauvegarde des châteaux des Allinges |

> Membres du comité de programmation associés à l'évaluation Leader 2007-2013

Le comité syndical du SIAC a validé à l'unanimité le dossier de candidature le 22 octobre 2014 (disponible sur le site internet du SIAC : www.siac-chablais.fr) ainsi que le comité de pilotage CDDRA et le comité de programmation Leader.

III.Le comité de programmation

e comité de programmation doit permettre de conforter la démarche partenariale établie. Pour ce faire, il regroupera un panel de 21 membres titulaires (11 privés et 10 publics) représentatifs des différents territoires du Chablais et avec des compétences diversifiées en lien avec la stratégie.

1.Les objectifs

- Piloter le programme dans son ensemble
- Garantir l'adéquation des projets retenus avec la stratégie de territoire, fruit d'une longue concertation avec les acteurs locaux
- Renforcer le dialogue entre élus, acteurs privés et habitants
- Favoriser l'articulation entre les différentes politiques contractuelles du SIAC (Leader, CDDRA, contrat de rivière, PAEC) au travers de la composition du comité de programmation

2.La composition

a composition du comité de programmation est garante de l'indépendance des décisions et d'une bonne gestion du programme Leader. Ce comité de programmation s'inscrit dans une démarche décisionnelle où les instances réflexives de notre territoire sont associées : collectivités, chambre d'agriculture, agence économique, comité de pilotage CDDRA...

La majorité des membres du collège public du comité de programmation font également partie du comité de pilotage CDDRA, où l'ensemble des structures intercommunales du territoire y est représenté. Cette continuité permet d'assurer une parfaite articulation entre les deux programmes. En revanche, le collège privé a été réorganisé afin de capitaliser des expériences en rapport avec la stratégie multisectorielle retenue, pour assurer

LA GOUVERNANCE

une mise en œuvre du programme performante et équilibrée sur le territoire

Cette composition sera validée définitivement lors du conventionnement.

Titulaires (11)

Suppléants (11)

| Organisme | Compétences | Organisme | Compétences |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| ONF | Forêt | ONF | Forêt |
| Coopérative forestière | Forêt | Syndicat des forestiers privés | Forêt |
| Entrepreneur forestier | Forêt | Entrepreneur forestier | Forêt |
| Agence économique du Chablais | Economie | Agence économique du Chablais | Economie |
| Office de tourisme | Tourisme | Portes du Soleil | Tourisme |
| Conseil scientifique | Geopark | Gestionnaire d'un géosite | Geopark |
| Agriculteur | Agriculture | Agriculteur | Agriculture |
| Association Téthys (guide patrimoine) | Paysage et patrimoine | Association Téthys (guide patrimoine) | Paysage et patrimoine |
| Conseil scientifique | Eau | Eaux d'Evian | Eau |
| Société civile | Personnes ressources | Société civile | Personnes ressources |
| Société civile | Personnes ressources | Société civile | Personnes ressources |

Titulaires (10)

Suppléants (10)

| Nom | Fonction | Compétence | Nom | Fonction | Compétence |
|-------------------------------|---|---------------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|
| Jacqueline Garin | Présidente de la CC du Haut-Chablais | Bois | Christophe Mutillod | Vice-président de la CC du Haut-Chablais, vice- président SIAC | Tourisme et économie |
| A définir | Délégué(e) de la CC du Haut-Chablais à désigner | A définir | Sophie Muffat | Vice-présidente de la CC du Haut-Chablais | Généraliste |
| Yannick Trabichet | Délégué de la CC du Haut-Chablais | Eau | Henri-Victor Tournier | Vice-président de la CC du Haut-Chablais | Bois, agriculture, envi- ronnement |
| Philippe Charbonnel | Vice-président de la CC de la Vallée d'Abon- dance | Economie | Gérard Colomer | Président de la CC de la Vallée d'Abondance | Eau |
| Gil Thomas | Vice-président de la CC des Collines du Léman, président du SYMASOL | Environnement | A définir | Délégué(e) de la CC des Collines du Léman à désigner | |
| Jean Neury | Président de la CC du Bas-Chablais | Généraliste | Jean-Pierre Rambicur | Vice-président de la CC du Bas-Chablais | Bois |
| Jean-Luc Bidal | Vice-président de la CC du Bas-Chablais, vice- président SIAC | Agriculture | Jean-François Baud | Délégué de la CC du Bas Chablais, Président de la commission Géo- park au SIAC | Geopark |
| Michèle Chevallier | Déléguée du SIEERTE, maire adjointe de Tho- non | Tourisme | Astrid Baud-Roche | Déléguée du SIEERTE, maire adjointe de Thonon | Généraliste |
| Bruno Gillet | Délégué du SIEERTE et de la CC Pays d'Evian, vice-président SIAC | Politiques contractuelles | Pascal Chessel | Délégué du SIEERTE et de la CC Pays d'Evian, président du contrat de rivières Dranses et Est Lémanique | Eau |
| A définir par la Région | Conseiller régional Rhône-Alpes | | A définir | Conseiller départemental 74 | |

LA GOUVERNANCE

3.Les bonnes pratiques de fonctionnement

e rapport d'évaluation du programme Leader 2007-2013 a mis en avant des plus-values au sein du comité de programmation, que l'on confortera par de nouvelles modalités innovantes :

- Responsabilisation des membres du comité de programmation en les sensibilisant sur leur rôle décisionnel dans l'avenir du territoire : des actions de formation sont envisagées.
- Intégration d'un avis d'opportunité : la place de cet avis dans la chaîne décisionnelle du GAL est importante puisqu'il est notifié au maître d'ouvrage (sans indication de montant FEADER), mais aussi car le comité de programmation ne remet pas en cause l'avis d'opportunité formulé auparavant sur le dossier. Il présente donc un caractère vraiment décisionnel dans le parcours du dossier du porteur de projet.
- Présentation des projets dans le cadre d'une audition des porteurs en comité de programmation. Cette démarche permet d'ajouter du dynamisme à la réunion et permet un échange direct pour une meilleure compréhension des dossiers, une connaissance mutuelle des opérateurs et des décideurs.
- Elaboration d'une grille d'analyse d'aide à la décision afin que les membres du comité de programmation puissent asseoir leur décision sur un argumentaire justifié et objectif. Ces critères relèveront de l'esprit développé au sein de Leader (innovation, transversalité, partenariat...).
- Présentation une fois par an, d'un rapport d'activité au comité de programmation. Lors de cette rencontre, il sera fait état à la fois de l'avancement global du programme et de ses retombées sur le territoire. Il sera également procédé à la présentation des projets réalisés durant l'année, constituant en cela des retours d'expérience de réalisations soutenues par le pro-

gramme Leader, qui peuvent avoir un effet de mobilisation des porteurs de projets locaux. Ces actions concrétisent la place du soutien de l'Union européenne sur le territoire.



> Forêt plateau de Gavot © Yvan TISSEYRE

Fiche Action n°1

Construire une filière bois-énergie locale à partir de la ressource forestière du Chablais :

| le Bénéfice Territorial Global | | | |
|--|---|--|--|
| Contexte au regard de la stratégie et des enjeux | La ressource en bois-énergie forestier sur le Chablais est importante et sous valorisée (PAT 2009). | | |
| | Le projet du SIAC de développer une filière bois-énergie en circuit-court relève pleinement d'une logique d'aménagement territorial intégré. Il porte autant sur la considération de la gestion de la forêt que sur la question de l'énergie et de l'activité économique locale. Les élus ont choisi d'apporter une réponse ambitieuse et harmonieuse à ces problématiques transversales. | | |
| | Enrichi de ses nombreuses expériences et d'une concertation de plusieurs mois autour de la structuration d'une filière bois-énergie locale, le territoire est maintenant prêt pour mettre en œuvre une filière au travers d'un montage contractuel innovant et transversal, associant partenaires privés et publics. Cette filière s'inscrira dans les enjeux du développement durable du territoire, notamment avec le concept original du Bénéfice Territorial Global. | | |
| | Ce projet est un véritable défi au contexte économique encore réglementé par le marché des énergies fossiles (fuel et gaz) et un pari sur l'avenir, avec la perspective de générer une part d'autonomie énergétique des collectivités à moyen et long terme. | | |
| Objectifs stratégiques | Expérimenter des outils à caractère juridique permettant de mettre en place la filière et d'outils économiques permettant de la faire fonctionner Mettre en place, structurer et animer une filière bois-énergie locale sur la base d'une production annuelle à l'horizon 2020 de 20 000 Tonnes et à l'horizon 2030 de 40 000 Tonnes, avec : 20% de plaquettes sèches (30 à 35% d'humidité) 80% de plaquettes humides (40 à 50% d'humidité) à partir de bois issus des forêts et d'une exploitation raisonnée et durable de celles-ci | | |
| Objectifs opérationnels | Mettre en place les outils opérationnels de structuration de la filière Favoriser la récolte dans tous les types de forêts Conforter et créer des entreprises de travaux forestiers et de transformation des produits (de la récolte à la livraison) Développer le parc de chaufferies bois Mettre en place la concertation des acteurs : producteurs, transformateurs, clients | | |
| Effets attendus («on a réussi si») | Récolte du bois-énergie dans les forêts publiques et privées gérées durablement Meilleure gestion, meilleure exploitation et meilleur entretien des massifs forestiers Maintien et développement d'entreprises forestières viables et vivables sur le territoire impliquées dans la filière bois-énergie locale Création d'entreprises de travaux forestiers et d'emplois non délocalisables Développement du parc de chaufferies bois sur le territoire Adaptation de l'offre locale en bois-énergie à la demande locale Mise en place d'une réelle concertation autour de la filière bois-énergie locale Mise en place d'une filière bois-énergie locale basée sur des outils techniques et juridiques innovants, transmissibles et reproductibles à l'extérieur du territoire du Chablais | | |

• Relance de la filière locale du bois d'œuvre

Limitation des flux de transport par l'utilisation d'une ressource locale

Fiche Action n°1 (suite)

| Descriptif des actions | Fonctionnement: Elaboration de schémas de dessertes sur les massifs forestiers non couverts par ce type de schéma Dans les secteurs de coteaux et de plaine du Chablais, dans les forêts de feuillus, nécessité de conduire des études techniques pour adapter la desserte aux besoins spécifiques de la récolte de bois-énergie Expérimentation et sensibilisation lors de chantiers pilotes d'exploitation forestière. Soutien au montage contractuel, à l'organisation technique, juridique et administrative pour la mise en place et le fonctionnement de la filière bois-énergie locale Soutien technique et financier à la réalisation de chantiers de récolte et de production de plaquettes forestières (mise en place et réalisation d'itinéraires techniques de mobilisation du bois et de production de plaquettes forestières, organisation de chantiers) Création d'une commission opérationnelle composée des opérateurs, des propriétaires forestiers, des professionnels de la filière, des financeurs (collectivités), et des utilisateurs (chaufferies) qui a un rôle de: animation, de suivi global de la filière programmation contrôle, surveillance veille, prospective propositions Investissement: Développement d'un réseau de dessertes forestières multifonctionnelles inscrit dans les schémas de desserte Soutien aux entreprises de la filière, aide à l'équipement d'entreprises productrices de plaquettes forestières de la filière bois-énergie (ex: mobilisation par câble, outils de transformation) Création de plateformes « bois-énergie » dans le Chablais |
|-----------------------------------|---|
| Bénéficiaires | Collectivités locales et leurs groupements Auto-entrepreneurs, entreprises forestières, groupements professionnels, société d'économie mixte ou structures juridiques équivalentes associant privés et publics Gestionnaires de la forêt (propriétaires forestiers privés, ONF, CRPF) Chambres consulaires Associations, regroupements de propriétaires privés |
| Dépenses éligibles | Prestations de services : conseil, expertise, ingénierie, études préalables (études de marché, de faisabilité technique économique, juridique) Ingénierie, temps d'animation Formation : ingénierie de formation et coût d'achat de prestations de formation Dépenses d'investissements immobiliers, matériels et immatériels Frais de sensibilisation, communication et de promotion |
| Critères de sélection des projets | Intégration à la filière bois-énergie développée sur le territoire, valorisation de la forêt locale, soutien à l'économie locale, respect de l'environnement |

Fiche Action n°1 (suite)

| ACUU | (Suite) |
|------|---------|
| | , |

| Plan de finan | cement | | | |
|--|---|--|--|--|
| Coû | t total | Dépenses publiques | | Dépenses privées ou autofinancement |
| en € | 4 050 000 € | FEADER 1 880 000 € | Contributions nationales 1 675 000 € | 495 000 € |
| en % | 100 % | 46,42 % | 41,36 % | 12,22 % |
| Taux de cofinancement FEADER moyen | | 52,9 % | 41,00 /0 | 12,22 /0 |
| Modalités spo financements plafond, plan | s : ex: forfait, | Modalités de financemenPlancher FEADER : 20 0Ces modalités spécifiques o | de financement seront validée et par le comité de programme | rage publique : 100% TMAP es par la structure porteuse, |
| Questions évindicateurs de | | énergie de proximité autor L'enveloppe financière a Indicateurs de réalisation Nombre de projets soute Volume de plaquettes gé Volume de plaquettes fo filière bois-énergie du Cha Volume de plaquettes fo Origine de ces plaquettes Nombre de chaufferies b Nombre d'entreprises aid | -t-elle été consommée ? -t-elle été consommée de la filiè restières issues de forêts loc consommée suite | re cales produites au sein de la nsommées dans le Chablais ires techniques mis en place iis |
| Analyse déve durable : inci- l'action sur le (Économie / environneme gouvernance | dence de es 5 piliers activités, nt, social, | prises de la filière, la créa techniques à caractère inn Environnement : projets Social : projets améliora veau de qualification des a ouvrant à d'autres connais Gouvernance : projets robjectifs de développement lisant les moyens, favorisa comportements | ojets favorisant la compétitivation, ou le maintien d'emploi ovant, valorisant des ressour intègrant les problématiques et es compétences individue acteurs, favorisant des transsances épondant à des besoins ider not locaux et cohérent avec dant la solidarité territoriale et 220 d'une filière bois-énergies | , le recours à méthodes ou rees et savoir-faire locaux du changement climatique elles ou collectives et le niferts de savoir-faire locaux, ntifiés, s'intégrant dans des 'autres procédures, mutuaune évolution positive des |

nancièrement

Fiche Action n°1 (suite)

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Un contrôle de non-cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR FEADER sera opéré par le GAL. Une ligne de partage précise sera définie lors du conventionnement.

Cofinancements mobilisables

- Etat, avec notamment la participation de l'ADEME
- Région (droit commun, politiques territoriales volet PSADER), sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales
- Département (ligne de droit commun, pas d'engagement pluriannuel et sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales)
- Collectivités locales
- Organisme de droit public (ex : ONF)
- Autofinancement du maître d'ouvrage public

Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE

- Articles 42, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP
- Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes co-financés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEADER, FEDER, FSE)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Renforcer la compétitivité des PME
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 2. Améliorer la visibilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans les secteurs de la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Fiche Action n°2

Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

| Contexte au regard de la stratégie et des enjeux | Le territoire du Chablais connaît une croissance démographique soutenue accompagnée d'une urbanisation dynamique de certains secteurs. Pour sa population de plus en plus urbaine, les espaces forestiers et naturels connexes constituent des espaces de détente, de loisirs et de découverte, exerçant selon les activités un effet bénéfique sur la santé physique et psychique. Paradoxalement, le rapport de la population à ces milieux a changé ces dernières décennies avec notamment une perte de connaissance voire une méconnaissance de leur fonctionnement naturel et des services rendus à l'homme. Cela engendre des comportements irrespectueux, une incompréhension entre les usagers, les acteurs pastoraux et forestiers Le Chablais bénéficie depuis 2012 de la reconnaissance « Global Geopark » UNESCO et met en place dans ce cadre une démarche volontaire de préservation et de valorisation des richesses patrimoniales du territoire. |
|--|---|
| Objectifs stratégiques | Conforter la forêt et espaces naturels connexes comme un cadre et un support d'activités récréatives (de détente, sportive, ludique, éducative) Identifier et valoriser, par des produits touristiques/loisirs/pédagogiques, les espaces forestiers et naturels connexes ainsi que les activités liées (sylvo-pastoralisme, filière bois) Améliorer la connaissance des ressources auprès du grand public, des usagers et des jeunes |
| Objectifs opérationnels | Identifier les forêts à vocation récréative Organiser les fonctions récréatives de la forêt et des espaces naturels connexes pour un accueil durable des usagers Développer, dans le cadre du Geopark Chablais, des produits touristiques, de loisirs et des outils pédagogiques valorisant les ressources forestières et naturelles connexes et les activités liées Soutenir la mobilisation du bois local dans la création d'aménagements et d'équipements de loisirs Sensibiliser le public aux enjeux des espaces forestiers et naturels connexes et promouvoir leurs patrimoines |
| Effets attendus («on a réussi si») | Une offre récréative ou pédagogique valorisant les ressources forestières et naturelles connexes ainsi que les activités liées Une utilisation du bois local dans les aménagements, équipements de loisirs, réhabilitation des patrimoines Une réappropriation citoyenne des espaces forestiers et naturels |
| Descriptif des actions | Fonction d'accueil et récréative de la forêt et de ses abords : Identification et aménagement des espaces forestiers propices aux activités Etude (quantitative ou qualitative) de fréquentation des espaces forestiers et naturels connexes à vocation récréatifs Identification et gestion des conflits d'usage Définition et mise en œuvre de schémas de gestion de l'accessibilité et de l'organisation des pratiques de loisirs en forêt Création ou renforcement d'équipement pour l'accueil des publics dans les espaces forestiers et naturels connexes |

Fiche Action n°2 (Suite)

| Descriptif des actions (Suite) | Valorisation des ressources forestières et naturelles connexes et des activités liées : Création d'outils pédagogiques ou d'interprétation (grand public, jeunes) Développement de produits touristiques (outils de découverte papier ou numérique, activités, infrastructures, hébergements, évènementiels, équipements) Utilisation du bois local dans la fabrication d'aménagements et d'équipements de loisir et de tourisme Sensibilisation aux ressources du milieu forestier et de ses abords et aux activités liées : | | |
|---|---|--------------------------|-----------------------------|
| | Mise en place de formations au milieu forestier auprès des professionne cant des activités en lien avec la nature Développement de sorties pédagogiques et d'animations grand public posibiliser à la ressource naturelle Création et diffusion de supports d'information et de promotion | | ions grand public pour sen- |
| Bénéficiaires | Collectivités locales et leurs groupements Associations Offices de tourisme Etablissements publics de soutien à la filière bois : ONF, Chambre d'agriculture, CRPF Auto-entrepreneurs, entreprises et groupements de professionnels Organismes formateurs | | |
| Dépenses éligibles | Dépenses matérielles et immatérielles : animations, études, documents de communication, aménagements, travaux, formations | | |
| Critères de sélection des projets | Respect de l'environnement ; intégration territoriale ; valorisation des richesses le cales ; intégration dans le cadre de la stratégie du Geopark Chablais ; co-implication des acteurs touristiques et de la filière bois | | |
| Plan de financement | | | |
| 0.0111 | Dépenses | publiques | Díma |
| Coût total | FEADER | Contributions nationales | Dépenses privées |
| en € 560 000 € | 392 000 € | 123 000 € | 45 000 € |
| en % 100 % | 70 % | 21.96 % | 8.04 % |
| Taux de cofinancement 76.1 % FEADER moyen | | | |
| Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers | Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage privée de type entreprise ou associatif entrant dans le champ concurrentiel : 80% TMAP Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage publique ou associative : 100% TMAP Plancher FEADER : 10 000 € Ces modalités spécifiques de financement seront validées par la structure porteuse, lors du conventionnement et par le comité de programmation sur la base d'un travail mené conjointement avec les co-financeurs. | | |
| | | | |

Fiche Action n°2 (Suite)

| Questions évaluatives et |
|----------------------------|
| indicateurs de réalisation |

Questions évaluatives:

- Est-ce que le territoire a su concilier activités touristiques et espaces naturels ?
- Est-ce que des produits touristiques valorisant la filière bois ont été créés ?
- Y a-t-il une meilleure connaissance de la forêt et de ses milieux connexes auprès du grand public ?
- L'enveloppe financière a-t-elle été consommée ?

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de collaborations d'opérateurs de la filière bois ou touristique suscitées
- Nombre de projets soutenus
- Nombre de personnes touchées par les actions développées
- Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées
- Montant FEADER consommé sur la fiche-action

Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)

- Économie / activités : développement d'un tourisme vert, tout au long de l'année, qui sera complémentaire à l'offre touristique actuelle, valorisation des ressources forestières et naturelles
- Environnement : projets qui intègrent la préservation et la valorisation de l'environnement, l'utilisation du bois local dans les investissements et la sensibilisation au patrimoine naturel
- Social : développement d'activités adaptées à la demande et accessibles à tout public. réappropriation de savoir-faire locaux, amélioration des connaissances du grand public sur les espaces naturels
- Gouvernance : intégration de l'action dans le projet de territoire, en cohérence avec les autres procédures déjà présentes, favorisant une évolution positive des comportements, collaboration entre le privé et le public pour le développement du territoire
- Validité : action qui s'inscrit dans une démarche d'utilisation durable des forêts, qui associe l'ensemble des acteurs concernés et qui répond à leur demande

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Un contrôle de non-cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR FEADER sera opéré par le GAL. Une ligne de partage précise sera définie lors du conventionnement.

Cofinancements mobilisables

- Région (politiques territoriales), sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales
- Département (ligne de droit commun, pas d'engagement pluriannuel et sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales)
- Collectivités locales
- Autofinancement du maître d'ouvrage public

Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE

- Articles 42, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP
- Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEADER, FEDER, FSE)

Fiche Action n°2 (Suite)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Fiche Action n°3

Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

| Contexte au regard de la stratégie et des enjeux | Sur le plan de l'environnement naturel, la forêt joue un rôle protecteur de premier plan : filtration de l'eau, limitation de l'érosion et des risques de glissement de terrain, écran contre les avalanches, régulateur vis-à-vis du régime torrentiel, habitat pour la faune et la flore, corridor biologique Une gestion adaptée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés est nécessaire afin de préserver cet espace unique, garant de l'économie et de la qualité de vie du Chablais. |
|---|--|
| Objectifs stratégiques | Agir en faveur d'une approche écosystémique de la forêt et de préservation de la ressource Accompagner les propriétaires dans la gestion des espaces forestiers Préserver les paysages Suivi de l'évolution du patrimoine forestier |
| Objectifs opérationnels | Encourager les pratiques qui favorisent la biodiversité et la multifonctionnalité des espaces Former les acteurs à une gestion durable des ressources Mettre en place une réorganisation foncière locale innovante Développer des actions collectives Maintenir des paysages ouverts Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs pour développer le pastoralisme Maintenir le couvert forestier et le rôle protecteur de la forêt Etudier l'impact de bonnes gestions environnementales |
| Effets attendus («on a réussi si») | Des pratiques innovantes ou expérimentales permettant de croiser les problématiques économiques et environnementales sont mises en place Les enjeux liés au changement climatique sont pris en compte par les acteurs sylvicoles D'anciens espaces agricoles qui ont été délaissés sont reconquis Une meilleure gestion des aléas et de l'érosion des sols est mise en place |
| Descriptif des actions | Actions en faveur de la biodiversité, de l'eau, des ripisylves, des paysages, de l'atténuation au changement climatique : études, sensibilisation, communication, travaux, aménagements, zones test par rapport à des pratiques forestières Formation de l'ensemble des acteurs sur les enjeux forestiers et sur une exploitation adaptée à ces enjeux (pollution, biodiversité, peuplement forestier diversifié, continuité du couvert forestier) Coordination des acteurs de l'eau et de la forêt Animation accompagnant le regroupement par massif des propriétaires et la mise en place de plans de gestion collectif : création et animation de structures (groupements forestiers, associations syndicales), communication Réalisation d'études préalables aux opérations foncières, acquisitions foncières Elaboration de documents de gestion durable collectifs et individuels (ex : projet sylvicole territorial) Accompagnement de jeunes agriculteurs : communication, travaux, équipement Actions favorisant le développement d'agricultures minoritaires : travaux, équipement Développement de cartographies permettant une meilleure approche des risques naturels, croisée avec l'exploitation forestière |

Fiche Action n°3 (Suite)

| • | |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif des actions (Suite) | Mise en place d'un observatoire de la ressource forestière Réalisation d'études sur les retombées économiques de la mise en place d'une gestion durable de la forêt (notamment sur l'âge de coupe des bois) |
| Bénéficiaires | Collectivités locales et leurs groupements Etablissements publics de soutien à la filière bois : ONF, Chambre d'agriculture, CRPF Associations Entreprises et groupements de professionnels Organismes formateurs |
| Dépenses éligibles | Dépenses matérielles et immatérielles : animations, études, documents de communication, aménagements, travaux, formations, cartographie |
| Critères de sélection des projets | Degré de cohérence des projets avec les objectifs de préservation et de valorisation des ressources naturelles Degré d'insertion du projet dans une démarche collective ou un projet de territoire (exemple charte forestière) Contribution du projet à l'adaptation au changement climatique |
| Plan de financement | |

| | | _ , | | |
|---|----------------|---|--------------------------|------------------|
| Coût total | | Dépenses publiques | | Dépenses privées |
| | | FEADER | Contributions nationales | |
| en € | 940 000 € | 560 500 € | 276 000 € | 103 500 € |
| en % | 100 % | 59.63 % | 29.36 % | 11.01 % |
| Taux de cofinancement FEADER moyen | | 67% | | |
| Modalités spé financements plafond, planc | : ex: forfait, | Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage privée de type entreprise ou associatif entrant dans le champ concurrentiel : 80% TMAP Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage publique ou associative : 100% TMAP Plancher FEADER : 10 000 € Ces modalités spécifiques de financement seront validées par la structure porteuse, lors du conventionnement et par le comité de programmation sur la base d'un travail mené conjointement avec les co-financeurs. | | |
| Questions évaluatives et indicateurs de réalisation | | Questions évaluatives : Y-a-t-il une meilleure connaissance des enjeux environnementaux de la forêt ? Y-a-t-il une meilleure gestion de la forêt ? Y-a-t-il un travail collectif mené sur la forêt ? L'enveloppe financière a-t-elle été consommée ? Indicateurs de réalisation : | | |
| | | Nombre de personnes touchées par les actions développées | | alonnées |
| | | Nombre de projets soutenus | | Noppood |
| | | Evolution cartographique du couvert forestier | | |
| Nombre de jeunes agriculteurs installés et analyse de leur surfa ploitation | | de leur surface et type d'ex- | | |

Fiche Action n°3 (Suite)

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation (suite)

- Nombre d'actions foncières collectives réalisées
- Nombre de documents de gestion durable réalisés
- Montant FEADER consommé sur la fiche-action

Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)

- Économie/activités : soutien à l'installation et à une exploitation durable
- Environnement : projets qui intègrent la biodiversité, la protection des ressources, le maintien des paysages ouverts, les risques naturels, la formation des acteurs sur les enjeux environnementaux et la gestion forestière
- Social : amélioration des compétences individuelles ou collectives et du niveau de qualification des acteurs, mise en place de gestions collectives, soutien aux agriculteurs...
- Gouvernance : intégration de l'action dans le projet de territoire, en cohérence avec les autres procédures déjà présentes, favorisant la solidarité territoriale et une évolution positive des comportements, collaboration entre le privé et le public pour le développement du territoire
- Validité: action qui s'inscrit dans une démarche de gestion durable des ressources, qui associe l'ensemble des acteurs concernés et qui répond à leur demande

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Un contrôle de non-cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR FEADER sera opéré par le GAL. Une ligne de partage précise sera définie lors du conventionnement.

Cofinancements mobilisables

- Etat (ADEME, agence de l'eau…)
- Région (politiques territoriales), sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales
- Département (ligne de droit commun, pas d'engagement pluriannuel et sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales)
- Collectivités locales
- Autofinancement du maître d'ouvrage public

Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE

- Articles 42, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP
- Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEADER, FEDER, FSE)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 2. Améliorer la visibilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Fiche Action n°3 (Suite)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural (suite)

- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Fiche Action n°4

Développer de nouveaux partenariats

| Contexte au regard de la stratégie et des enjeux | De part sa situation géographique proche de la Suisse, le territoire du SIAC est amené à renforcer ses échanges au travers de l'ARC syndicat mixte et de Chablais Région (<i>voir courriers en annexes</i>). Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique Geopark, le Chablais a développé des partenariats au sein du réseau européen EGN et mondial GGN des Geoparks. A ce titre, le SIAC souhaite s'appuyer sur ce réseau pour développer de nouveaux projets de coopération (<i>voir courrier de soutien en annexe</i>). Le SIAC se donne la possibilité de travailler avec d'autres structures, non identifiées à ce jour, avec l'appui du réseau rural. De nouvelles actions communes devraient donc émerger sur la filière bois et renforcer ainsi des partenariats historiquement forts. |
|--|--|
| Objectifs stratégiques | Transfert d'expériences avec d'autres territoires français et européens Co-construire avec d'autres territoires des projets économiques ou environnementaux en lien avec notre stratégie locale de développement |
| Objectifs opérationnels | Communiquer sur le savoir-faire développé Développer des partenariats entre territoires Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs publics et privés de territoires différents Mutualiser des moyens, de l'ingénierie et des outils Développer des projets de coopération en lien avec la stratégie retenue |
| Effets attendus («on a réussi si») | Transférabilité des méthodes et des démarches Apport de réelles plus-values sur la filière forêt-bois Gain d'efficacité Nouveaux projets de coopération nationaux et internationaux |
| Descriptif des actions | Organisation de voyages d'étude et accueil de délégations nationales et internationales Formations des acteurs du territoire et formations dispensées à l'extérieur Co-construction de projets de coopération Echanges inter-entreprise pour permettre une meilleure connaissance des marchés et collaboration entre acteurs économiques |
| Bénéficiaires | Collectivités locales et leurs groupements Etablissements publics de soutien à la filière bois : ONF, CRPF Associations Groupements et organismes professionnels Chambres consulaires Organismes formateurs |
| Dépenses éligibles | Frais d'ingénierie et d'animation Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration Actions d'expertise, d'étude, d'outil d'aide à la décision, de recherche-développement Investissement : matériels et petits équipements Actions de communication, de sensibilisation, de formation, de conseil, de capitalisation des échanges |

Fiche Action n°4 (Suite)

| Critères de se projets | élection des | Les projets de coopération devront s'inscrire dans le prolongement des objectifs développés dans les fiches actions du plan de développement. | | |
|--|--|---|--------------------------|------------------|
| Plan de finan | cement | | | |
| Coût total | | Dépenses publiques | | Dépenses privées |
| | | FEADER | Contributions nationales | |
| en € | 110 000 € | 75 750 € | 19 250 € | 15 000 € |
| en % | 100 % | 68.86 % | 17.50 % | 13.64 % |
| Taux de cofir FEADER mo | | 79.7 % | | |
| Modalités spe financements plafond, pland | : ex: forfait, | Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage privée de type entreprise ou associatif entrant dans le champ concurrentiel : 80% TMAP Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage publique ou associative : 100% TMAP Ces modalités spécifiques de financement seront validées par la structure porteuse, lors du conventionnement et par le comité de programmation sur la base d'un travail mené conjointement avec les co-financeurs. | | |
| Questions év indicateurs de | | Questions évaluatives : Est-ce que la coopération a permis d'abonder la stratégie du territoire ? Indicateurs de réalisation : Nombre de projets de coopération menés Nombre d'acteurs impliqués Nombre de territoires concernés | | |
| Analyse déve durable : incid l'action sur le (Économie / environneme gouvernance | dence de s 5 piliers activités, nt, social, | Economie/activités : projets qui permettront de mettre en place de nouveaux moteurs de développement sur le territoire Environnement : évolution des pratiques et des comportements à partir des retour d'expériences d'autres territoires Social : transfert de savoir-faire locaux, amélioration des compétences individuelles ou collectives et le niveau de qualification des acteurs, ouverture à d'autres territoires Gouvernance : partenariat public-privé, échanges entre structures, émergence de nouveaux modes de gouvernance Validité : les actions permettront d'alimenter la stratégie du territoire | | |
| Ligne de pa autres dispos | rtage avec les itifs du PDR | Un contrôle de non-cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR FEADER sera opéré par le GAL. Une ligne de partage précise sera définie lors du conventionnement. | | |
| Cofinanceme mobilisables | Etat Région (politiques territoriales), sous réserve des évolutions de compétences au vu des réformes territoriales Département (ligne de droit commun, pas d'engagement pluriannuel et sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales) Autofinancement du maître d'ouvrage public | | | |

Fiche Action n°4 (Suite)

Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE

- Articles 42, 44, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP
- Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEADER, FEDER, FSE)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Renforcer la compétitivité des PME
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 2. Améliorer la visibilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans les secteurs de la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

LE PLAN D'ACTIONS

Fiche Action n°5

Animation et fonctionnement du GAL

| Contexte au regard de la stratégie et des enjeux | Pour permettre au GAL de mettre en œuvre la stratégie Leader retenue, le SIAC mettra en place une équipe de 2,2 ETP entièrement dédié au pilotage et à la gestion du programme sur 7 ans : un animateur (1 ETP), un gestionnaire (1 ETP) et un responsable juridique et réglementaire de la procédure (0,2 ETP). |
|--|--|
| Objectifs stratégiques | Mettre en œuvre la stratégie Leader du territoire Garantir l'atteinte des objectifs stratégiques |
| Objectifs opérationnels | Identifier des projets sur le territoire (ou en coopération) en lien avec la stratégie Suivre l'avancement du programme Améliorer la connaissance du programme Leader sur le territoire Vérifier que la stratégie réponde aux besoins du territoire et l'adapter si nécessaire |
| Effets attendus («on a réussi si») | Mise en œuvre complète de la stratégie du GAL Consommation optimale de l'enveloppe Feader Prise de connaissance des habitants de l'existence de ce programme européen et des implications de l'Europe Développement de collaborations durables de tous les acteurs du territoire |
| Descriptif des actions | Le chef de projet sera l'interlocuteur technique privilégié de l'autorité de gestion. Il assurera la coordination globale du programme, veillera à son bon fonctionnement, sera chargé de son animation, de son évaluation ainsi que de la communication, tant pour promouvoir le programme sur le territoire que pour s'assurer de la bonne communication sur les fonds européens. Enfin, il sera chargé d'élaborer des projets de coopération. |
| | Le gestionnaire sera responsable de l'instruction des dossiers, des relations avec les cofinanceurs et l'agence de services et de paiement, et du suivi de la programmation financière. Il alimentera les différents tableaux de bord et les indicateurs, indispensables pour suivre l'avancement du programme et mener son évaluation. Il travaillera en étroite relation avec l'animateur ainsi qu'avec le responsable juridique et réglementaire. |
| | Le responsable juridique et réglementaire veillera au respect de la réglementation tout au long des différentes phases de l'instruction d'un projet Leader. Il sera également chargé de réaliser le conventionnement des dossiers et d'assurer une veille juridique et réglementaire. |
| Bénéficiaires | Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais |
| Dépenses éligibles | Salaires et charges Frais administratifs, frais de structure, petits investissements Frais de recherche et de développement, Frais de déplacement de l'équipe Leader, mais également des membres du comité de programmation pour des déplacements spécifiques hors territoire Evaluation : étude, prestations de services, frais de réunions Frais de communication |
| Critères de sélection des projets | Non concerné |

LE PLAN D'ACTIONS

Fiche Action n°5 (Suite)

| Plan de financement | | | |
|--|--|-------------------------------|--|
| Coût total | Dépenses publiques FEADER Contributions nationales | | Dépenses privées |
| en € 897 500 € | 628 250 € | 269 250 € | 0 € |
| en % 100 % | 70 % | 30 % | 0 % |
| Taux de cofinancement FEADER moyen | 70 % | | |
| Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers La part de FEADER sur la fiche-ac financière. TMAP : 100 % | | fiche-action ne pourra pas dé | passer 25 % de la maquette |
| Questions évaluatives et indicateurs de réalisation | Question évaluative : Est-ce que la stratégie Leader a répondu aux attentes du territoire ? | | |
| | Indicateurs de réalisation : Nombre de projets soutenus Nombre de réunions du comité de programmation Nombre d'outils de communication réalisés Nombre de personnes ayant participé aux opérations de suivi-évaluation Consommation de l'enveloppe FEADER Participation des partenaires financiers Résultats de l'évaluation finale | | de suivi-évaluation |
| Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité) | Economie / activités : mise en place de projets économiques Environnement : mise en place de projets environnementaux Social : prise en compte de l'égalité homme / femme dans le recrutement l'équipe Leader Gouvernance : mise en place d'un comité de programmation alliant partenais privés et publics, relations avec les cofinanceurs Validité : mise en place d'une évaluation du programme et un suivi continu (bleaux de bords). | | mentaux me dans le recrutement de ammation alliant partenaires |
| Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR | Non concerné | | |
| Cofinancements mobilisables | Département Collectivités locales Autofinancement du maître d'ouvrage public | | |
| Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE | Articles 42, 43, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 20 relatif au soutien au développement rural par le FEADER Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 porta dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, a FEADER et au FEAMP Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'invetissement (FEADER, FEDER, FSE) | | ER 17 décembre 2013 portant au Fonds de cohésion, au pilité des dépenses dans le |

LE PLAN D'ACTIONS

Fiche Action n°5 (Suite)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Renforcer la compétitivité des PME
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 2. Améliorer la visibilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans les secteurs de la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

LA MAQUETTE FINANCIÈRE

| | | on m | % 08 | % 08 | % 08 | % | % | |
|--|-------------------------|--|---|---|--|--|---|-------------|
| | | Taux de subvention maximum | 8 | 80 | 80 | 100 % | 100 % | |
| | | Taux de cofinancement FEADER | 52,9 % | 76,1 % | % 0'29 | % 2'62 | % 0'02 | % 0'09 |
| | | Dépenses publiques totales | 3 555 000 € | 515 000 € | 836 500 € | 92 000 € | 897 500 € | 5 899 000 € |
| | Feader | Leader | 1 880 000 € | 392 000 € | 560 500 € | 75 750 € | 628 250 € | 3 536 500 € |
| | | Autres | 400 000 € |) 0 | 3 0 € | € 0 | € 0 | 400 000 € |
| | Şi | Autofinancement du maître d'ouvrage public | 350 000 € | 47 000 € | € 24 000 € | 9 750 € | 44 875 € | 528 625 € |
| | Contributions publiques | Communes et EPCI | 80 000 € | 25 000 € | 37 000 € | 3 0 | 134 625 € | 276 625 € |
| | Contrib | Etat | 305 000 € | 9 0 | 46 000 € | 1 000 € | € 0 | 352 000 € |
| | | Département | 272 500 € | 46 000 € | 41 500 € | 1 000 € | 89 750 € | 450 750 € |
| | | Région | 267 500 € | 5 000 € | 74 500 € | 7 500 € | € 0 | 354 500 € |
| | | Contributions privées | 495 000 € | 45 000 € | 103 500 € | 15 000 € | 3 0 | 658 500 € |
| | | Dépenses éligibles totales | 4 050 000 € | 560 000 € | 940 000 € | 110 000 € | 897 500 € | 6 557 500 € |
| | | Actions | Fiches action n°1 Construire une filière bois-énergie locale à partir de la ressource forestière du Chablais : le Bénéfice Territorial Global | Fiches action n°2 Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces natu- rels connexes | Fiches action n°3 Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt | Fiche action n°4 Développer de nou- veaux partenariats | Fiche action n°5 Animation et fonction- nement du GAL | TOTAL |

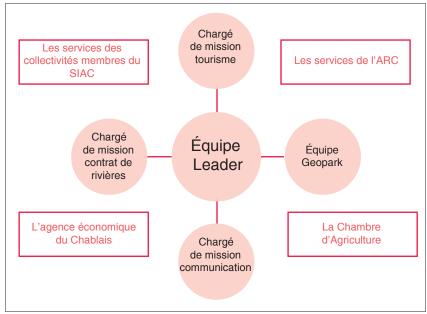
I.Une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire

'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale du GAL nécessitent un important travail d'animation et un suivi en continu des porteurs de projets afin de conduire le programme d'actions dans un objectif d'efficacité optimale.

Une réorganisation de l'équipe du SIAC a été engagée au cours du second semestre 2014 qui est opérationnelle à ce jour. Une véritable équipe de développement est en place, alliant compétences généralistes et thématiques. L'équipe Leader, au cœur du fonctionnement du programme, s'attachera à collaborer avec les autres chargés de mission du SIAC. Ce travail transversal sera complémentaire avec l'équipe d'ingénierie Leader et permettra d'assurer une meilleure identification des porteurs de projets potentiels et un suivi personnalisé de la réalisation des opérations.

Par ailleurs, un travail en réseau avec les principales structures partenaires du territoire sera mené :

- Les services des collectivités membres du SIAC, tant pour faire remonter leurs propres projets que pour être le relais du programme sur l'ensemble du territoire,
- L'Agence économique de Chablais (Chablais Léman Développement) et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour apporter un appui technique thématique à l'équipe Leader,
- Les services du syndicat mixte de l'ARC, représentant l'un des plus importants syndicat mixte Rhône-Alpes et le seul à ce jour engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière pour l'aménagement et le développement du Genevois français dont certaines structures du SIAC font partie. Cette relation permettra de mener des projets à une échelle interterritoriale.



> Le réseau de l'équipe Leader

II.Présentation de l'équipe Leader

Au regard des missions et des responsabilités attendues par l'équipe du GAL, le SIAC consacrera 2,2 ETP pour piloter et gérer le programme sur 7 ans. L'équipe Leader ainsi constituée comprendra:

- 1 chef de projet animateur du programme (1 ETP)
- 1 gestionnaire (1 ETP)
- 1 responsable juridique et règlementaire de la procédure (0,2 ETP)

Le chef de projet sera l'interlocuteur technique privilégié de l'autorité de gestion. Il assurera la coordination globale du programme, veillera à son bon fonctionnement, sera chargé de son animation, de son évaluation ainsi que de la communication, tant pour promouvoir le programme sur le territoire que pour s'assurer de la bonne communication sur les fonds européens. Enfin, il sera chargé d'élaborer des projets de coopération.

Le savoir-être :

- Aisance relationnelle
- > Expérience en animation
- > Conduite de projets de territoire

Le gestionnaire sera responsable de l'instruction des dossiers, des relations avec les cofinanceurs et l'agence de services et de paiement, et du suivi de la programmation financière. Il alimentera les différents tableaux de bord et les indicateurs, indispensables pour suivre l'avancement du programme et mener son évaluation. Il travaillera en étroites relations avec l'animateur ainsi qu'avec le responsable juridique et réglementaire.

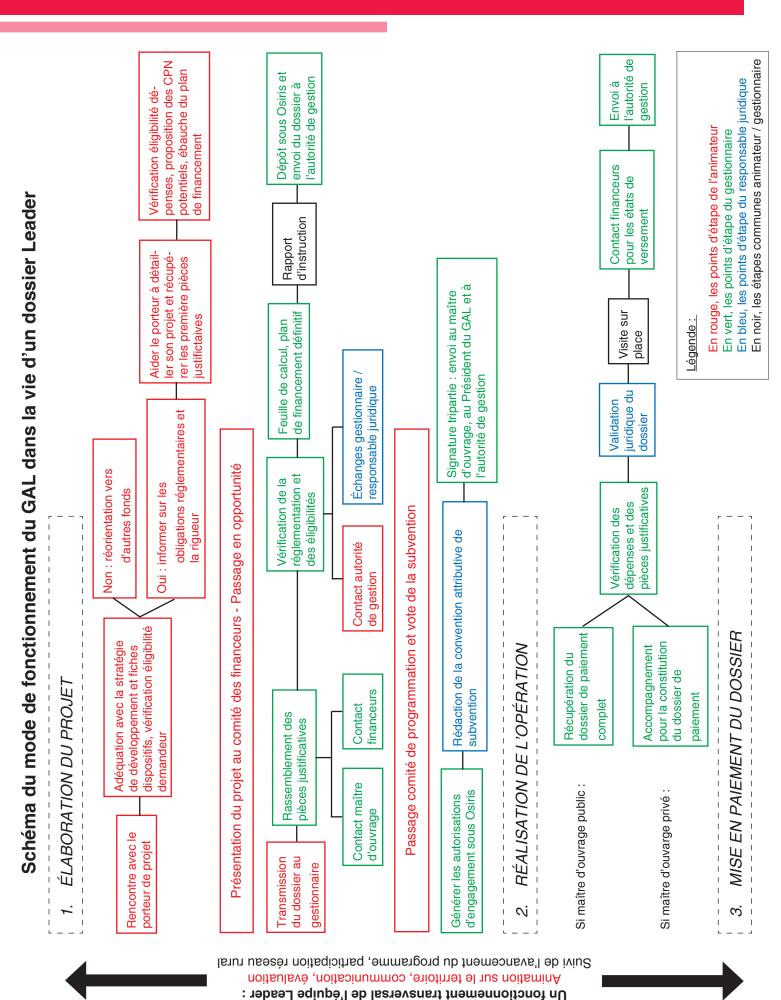
Le savoir-être :

- > Rigueur
- Sens de l'organisation
- > Bonne maîtrise des programmes européens

Le responsable juridique et réglementaire veillera au respect de la réglementation tout au long des différentes phases de l'instruction d'un projet Leader. Il sera également chargé de réaliser le conventionnement des dossiers et d'assurer une veille juridique et réglementaire.

Le savoir-être :

- > Rigueur
- ➤ Bonne connaissance de la législation (marchés publics, droit administratif...)



III.Suivi et évaluation : des outils qui ont fait leur preuve

e programme Leader fera l'objet d'un suivi particulier. En effet, si de manière générale cette dimension incombe naturellement au comité de programmation, elle sera mise en œuvre suivant un processus bien défini. Celui-ci s'organise en trois phases opérationnelles incontournables :

- Une phase d'intention de projet : après pré-analyse par la cellule Leader, le comité de programmation émettra un avis préalable d'opportunité sur chacun des projets ;
- Une phase de validation de projet par le comité de programmation ;
- Une phase d'exécution du projet : durant toute la période de programmation du projet, le comité de programmation assurera un suivi annuel exhaustif de l'ensemble des dossiers programmés. Ce dernier doit permettre au comité de programmation de juger de la conformité des projets au regard de la stratégie retenue.

L'implication directe du comité de programmation dans chacune de ces dimensions de suivi du Leader doit permettre d'assurer une bonne cohérence dans l'exécution du programme sur le Chablais. Cela responsabilisera chacun des membres quant aux fonctions qui lui sont dévolues au sein de cette instance et ainsi atteindre une responsabilité collégiale et partagée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Leader 2007-2013, le GAL avait déjà mis en place des outils de suivi d'avancement du programme efficaces (tableaux de bord avec indicateurs). Ils ont permis de nourrir les bilans annuels ainsi que l'évaluation du programme. Ce savoir-faire sera renforcé dans la prochaine programmation, au vu des nouvelles missions qui incomberont au GAL. A ce jour, nous avons d'ores et déjà identifié différents tableaux de suivi dont :

- Un tableau général de suivi de l'avancement de la programmation ;
- Un tableau de suivi des conventions;
- Un tableau de suivi des paiements ;
- Un tableau de suivi des contrôles...

Parallèlement au suivi du programme, une démarche évaluative participative sera mise en place en trois temps, à savoir :

- Une évaluation annuelle, projet par projet, au regard de la stratégie retenue. Ce bilan annuel permettra au comité de programmation de suivre la consommation de la maquette financière, mais également d'informer les membres du comité syndical du SIAC sur l'état d'avancement du programme. Cette phase sera réalisée lors du premier comité de programmation de l'année n+1;
- Une évaluation à mi-parcours, qui vérifiera l'adéquation des actions avec la stratégie initiale du territoire et si nécessaire opérera des ajustements pour les années suivantes;
- Une évaluation finale qui permettra de mesurer avec précision la pertinence et la cohérence de la stratégie menée, ainsi que les impacts et effets sur le territoire et les acteurs locaux. Ainsi, sur la base de ces conclusions,

il sera possible au comité de programmation et aux acteurs du Chablais de juger de l'opportunité de reconduire ou d'étendre l'expérience, et de mesurer la capacité du SIAC à mener un programme structurant pour le territoire. Afin de garantir l'objectivité de l'évaluation finale, cette dernière phase de la démarche sera réalisée par un cabinet d'étude spécialisé.

La démarche évaluative se fondera sur un canevas d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs construit au sein du groupe de travail évaluation dont les membres (privés et publics) seront issus du comité de programmation. Réunis au sein d'un référentiel d'évaluation (questions évaluatives, critères d'évaluation...), ces indicateurs seront par exemple :

- Géographique : la localisation des opérations afin de savoir si Leader a essaimé sur l'ensemble du territoire ;
- Implication des privés : en tant que porteur de projet et en tant que financeur des opérations ;
- Implication des financeurs publics : mesurer la capacité des collectivités du territoire, mais également du département, de la région et de l'état ;
- Mesure au fil de l'eau de l'évolution de la stratégie initiale en fonction du montant FEADER affecté sur les fiches actions;
- Suivi de la participation des membres du comité de programmation ;
- Le rythme de programmation : pour évaluer le bon fonctionnement du programme sur le territoire, la consommation régulière des crédits affectés, mais aussi de sa capacité à impulser de nouvelles dynamiques;
- Le profil des opérations soutenues (études, formations et sensibilisation, aménagements, communication, coopération...);
- Le rythme de paiement pour mesurer de l'efficacité du programme Leader;
- Le nombre d'activités et d'emplois créés afin de mesurer l'effet de levier économique et social réel du programme sur le territoire, ainsi que la pérennité de son action ;
- Le nombre de formations et d'ac-



> Réunion du Comité Syndical (mai 2014)

tions de sensibilisation sur le territoire;

La capacité d'extension et de transposition des projets sur le territoire du Chablais et au-delà.

IV.Communication et diffusion

out au long du programme, le GAL s'attachera à mener des actions de communication, en s'appuyant sur le chargé de mission référent du SIAC. Ces actions permettront de faire connaître les projets menés sur le territoire, l'implication de l'Europe dans le développement du Chablais. Cette stratégie sera définie dès le premier comité de programmation, l'objectif étant de cibler quatre types de public :

- Les membres du GAL : au travers de formations et d'informations sur l'Europe et les politiques européennes, de l'organisation de journées de terrain pour visiter les opérations réalisées, de la projection en comité de programmation de photographies ou de vidéos de projets terminés ;
- Les porteurs de projet potentiels : au travers de l'onglet Leader sur le site internet du SIAC (www.siac-chablais. fr), de brochures, du relais des techniciens de territoire ;
- Les élus du territoire : au travers du bilan d'activités présenté annuellement en conseil syndical, de brochures spécifiques, d'inaugurations, de rencontres thématiques...;
- Le grand public : au travers de points presse réguliers, d'outils numériques, de la publicité envers l'Europe présente sur les actions soutenues dans le cadre du programme, de brochures spécifiques...

Par ailleurs, si de nouveaux besoins se font ressentir, le GAL pourra adapter sa stratégie de communication et mettre en place de nouveaux outils.

V.Capitalisation

e GAL Chablais, membre du réseau rural (régional, national, européen) disposera de ce dernier afin de capitaliser et de diffuser l'expérimentation du programme Leader 2014-2020. Ainsi, le GAL profitera des possibili-



> Formation Bois-Énergie (2013)

tés que lui offrira le réseau en termes d'échange, de communication, de recherche d'informations et de valorisation de ses expériences acquises.

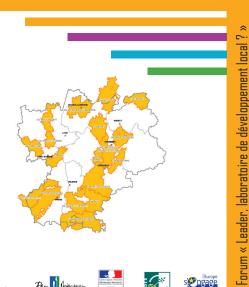
Tout au long de la vie du GAL, le territoire veillera à participer activement au réseau rural dans une dynamique positive d'enrichissement collectif.

Cela se traduira plus particulièrement par :

- L'échange de pratiques au sein du réseau rural régional;
- La restitution d'opérations exemplaires réalisées dans le cadre du programme (« pépites Leader »);
- Des actions de coopération qui offriront des possibilités et des ouvertures nouvelles pour une amélioration continue de la démarche, et pour laquelle le réseau rural sera un appui.

Des pépites de Leader dans la région Rhône-Alpes

Sélection d'expériences significatives en termes d'originalité, transférabilité, valeur ajoutée et «Esprit LEADER».









CONCLUSION

« Une démarche innovante et reproductible, soutenue par l'ensemble des acteurs »

e développement d'une filière bois locale représente pour les acteurs du Chablais depuis de nombreuses années un enjeu stratégique. Des interventions publiques ont été entreprises de manière significative sur le Chablais, ce qui nous offre aujourd'hui un panel de connaissances sur les faiblesses et les atouts de cette filière.

Conscients de l'atout majeur que représente la ressource forestière abondante et diversifiée, l'ensemble des collectivités avec l'appui de leurs partenaires privés et publics, ainsi que des territoires voisins, s'associent au SIAC pour mener à bien cette candidature.

Le soutien de l'Europe permettra de construire un projet de territoire partagé, avec une gouvernance unifiée associant l'ensemble des partenaires privés et publics, en adéquation avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux, et valorisant une de ses principales ressources naturelles du territoire.

« Le Bénéfice Territorial Global, un outil issu de la solidarité des territoires » La structuration d'une filière bois-énergie locale permettra de proposer des interventions fortes en amont de cette filière, par la mise en place de dessertes, la restructuration foncière, le soutien aux entreprises, jusqu'à l'approvisionnement des chaufferies en plaquettes forestières. Cette candidature croisera des solutions cohérentes en termes de gestion forestière, d'activité économique, de transition énergétique et de solidarité territoriale. Parmi celles-ci, le Bénéfice Territorial Global, processus original qui bouscule les raisonnements économiques classiques, installera une solidarité entre toutes les collectivités et sera au service du Chablais. Cette démarche pourra être reproductible sur d'autres territoires et fera apparaître le Chablais comme étant exemplaire au niveau national voire international.



> Exploitation bois @ Bruno GILLET

BIBLIOGRAPHIE

- Des rivières pour demain : le bon entretien des cours d'eau, guide pratique à l'usage des agriculteurs et des riverains, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Eric Rebmeister 1994
- Nature et Histoire du Léman, Paul Guichonnet 2000
- Charte forestière du Haut Chablais 2005
- Le génie végétal : une alternative écologique pour la restauration de berges dans la Région Pays de la Loire, Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents - 2006
- Développement de la filière bois énergie locale au service d'une gestion des espaces naturels (agricoles et forestiers) et du projet de territoire, Pôle d'excellence rurale du Haut Chablais 2006/2009
- Plan d'approvisionnement territorial du Chablais 2009
- CDDRA PSADER Chablais 2010
- Charte forestière des Coteaux du Léman 2011
- Schéma de Cohérence Territorial du Chablais 2012
- Charte paysagère et architecturale pour le Territoire du Chablais 2012
- Protection des eaux souterraines en forêt, guide Alpeau dans l'arc Alpin et Jurassien 2012
- Elaboration d'outils opérationnels pour la structuration de la filière bois énergie locale, SIAC 2014
- Contrat de territoire du sud-ouest lémanique, SYMASOL 2014
- Portrait de territoire du Chablais issu de l'observatoire départementale 2014
- Diagnostic économique du Chablais 2014, Chablais Léman Développement - 2014
- Evaluation du programme Leader 2007- 2013 SIAC 2014
- Statuts du SIAC 2014

LEXIQUE

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOP: Appellation d'Origine Protégée
- APIEME : Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian
- ARC : Assemblée Régionale de Coopération du Genevois Français
- CASMB: Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
- CEVA: Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse
- CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CTL : Comité Territorial Local
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- EGN: European Geoparks Network
- EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- GAL: Groupe d'Action Locale
- GGN: Global Geoparks Network
- IGP : Indication Géographique Protégée
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- ONF : Office National des Forêts
- PAEC : Plan Agro-Environnemental et Climatique
- PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial
- PER : Pôle d'Excellence Rurale
- PLU: Plan Local d'Urbanisme
- PPT : Plans Pastoraux Territoriaux
- PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
- SAU : Surface Agricole Utile
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SIAC : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
- SIEERTE: Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipement des Régions de Thonon et Evian
- SYMASOL : Syndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique
- TMAP: Taux Maximum d'Aides Publiques
- UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, en français:
 Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ANNEXES

| Annexe 1 : Liste des communes | page 49 |
|--|---------|
| Annexe 2 : Carte sur la répartition forestière | page 50 |
| Annexe 3 : Carte sur la propriété forestière | page 51 |
| Annexe 4 : Carte sur les périmètres environnementaux de protection | page 52 |
| Annexe 5 : Carte sur la protection des zones humides | page 53 |
| Annexe 6 : Carte sur la forêt et les risques naturels | page 54 |
| Annexe 7 : Carte sur les entités paysagères | page 55 |
| Annexe 8 : Une approche écosystèmique de la forêt | page 56 |
| Annexe 9 : Plaquette de l'étude sur la filière bois-énergie | page 62 |
| Annexe 10 : Les groupes de travail thématiques Leader | page 68 |
| Annexe 11 : Courrier de soutien des collectivités du Chablais | page 70 |
| Annexe 12 : Courrier de soutien d'European Geoparks Network | page 71 |
| Annexe 13 : Courrier de soutien de Chablais Région | nage 72 |

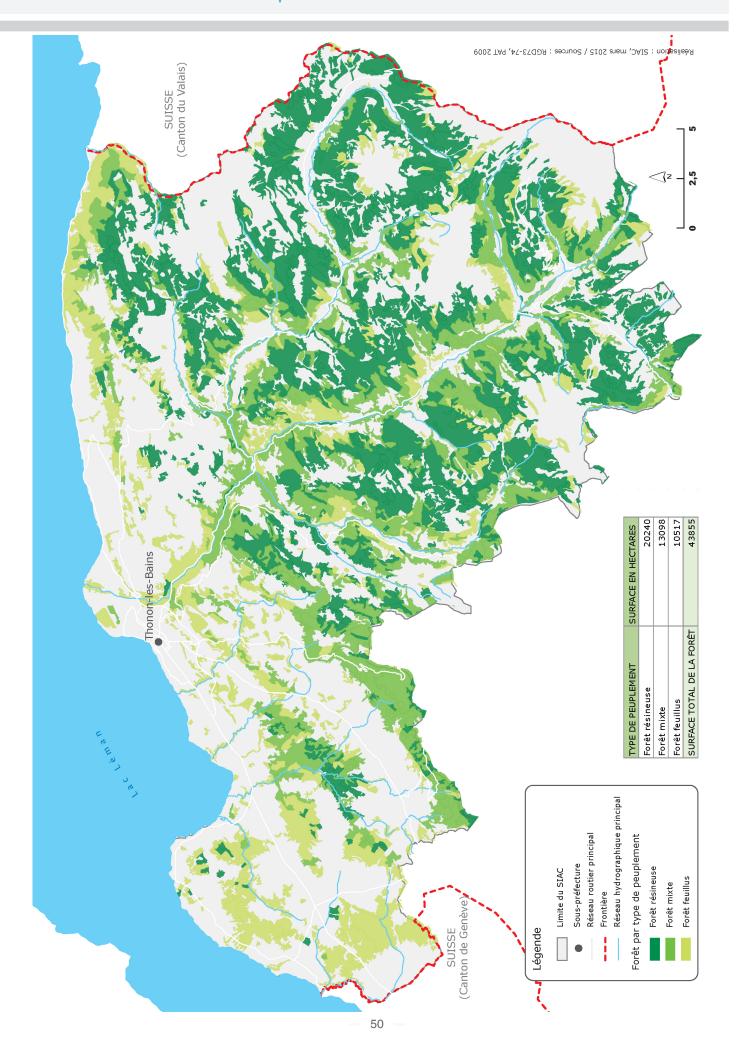
ANNEXE 1 - Liste des communes

| Code INSEE | Nom | Code INSEE | Nom |
|---------------|------------------|---------------|--------------------|
| 74001 | Abondance | 74155 | Lullin |
| 74025 | Ballaison | 74156 | Lully |
| 74030 | La Baume | 74157 | Lyaud |
| 74032 | Bellevaux | 74171 | Massongy |
| 74033 | Bernex | 74175 | Meillerie |
| 74034 | Le Biot | 74180 | Messery |
| 74041 | Bonnevaux | 74188 | Montriond |
| 74043 | Bons-en-Chablais | 74191 | Morzine |
| 74048 | brenthonne | 74199 | Nernier |
| 74053 | Cervens | 74203 | Novel |
| 74057 | Champanges | 74206 | Orcier |
| 74058 | La Chapelle | 74210 | Perrignier |
| | d'Abondance | 74222 | Reyvroz |
| 74063 | Châtel | 74237 | Saint-Gingolph |
| 74070 | Chens-sur-Léman | 74238 | Saint-Jean-d'Aulps |
| 74073 | Chevenoz | 74249 | Saint-Paul-en- |
| 74091 | La Côte-d'Arbroz | 7 12 10 | Chablais |
| 74105 | Douvaine | 74271 | Seytroux |
| 74106 | Draillant | 74279 | Thollon-les- |
| 74114 | Essert-Romand | = 4000 | Mémises |
| 74126 | Fessy | 74286 | Vacheresse |
| 74127 | Féternes | 74287 | Vailly |
| 74129 | La Forclaz | 74293 | Veigy-Fonceney |
| 74134 | Les Gets | 74295 | La Vernaz |
| 74146 | Larringes | 74308 | Vinzier |
| 74150 | Loisin | 74315 | Yvoire |

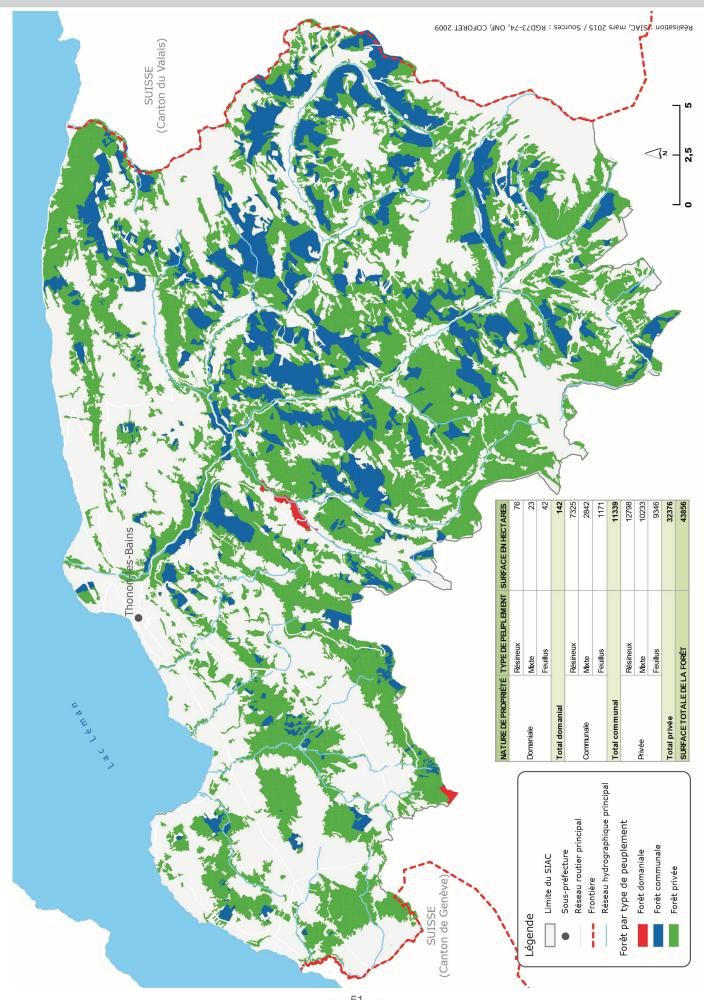
Communes appartenant à l'unité urbaine de Thonon-les-Bains (+ de 20 000 habitants)

| Code INSEE | Nom |
|---------------|-----------------------|
| 74005 | Allinges |
| 74013 | Anthy-sur-Léman |
| 74020 | Armoy |
| 74119 | Évian-les-Bains |
| 74121 | Excenevex |
| 74154 | Lugrin |
| 74163 | Margencel |
| 74166 | Marin |
| 74172 | Maxilly-sur- Léman |
| 74200 | Neuvecelle |
| 74218 | Publier |
| 74263 | Sciez |
| 74281 | Thonon-les-Bains |

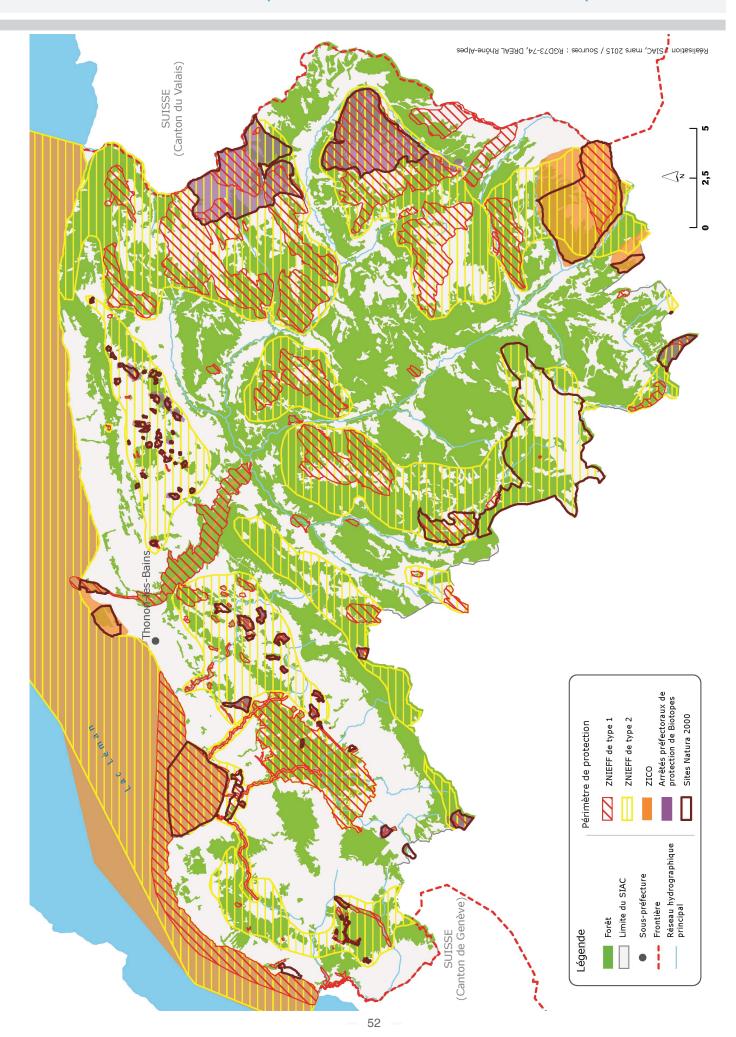
ANNEXE 2 - Carte sur la répartition forestière



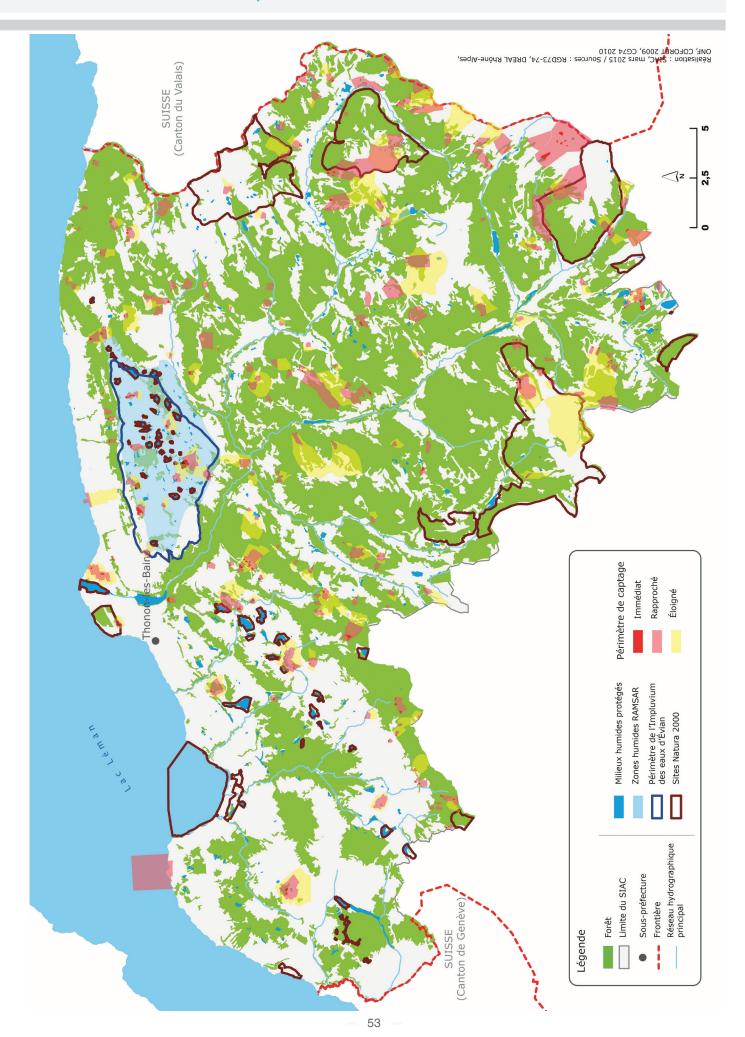
ANNEXE 3 - Carte sur la propriété forestière



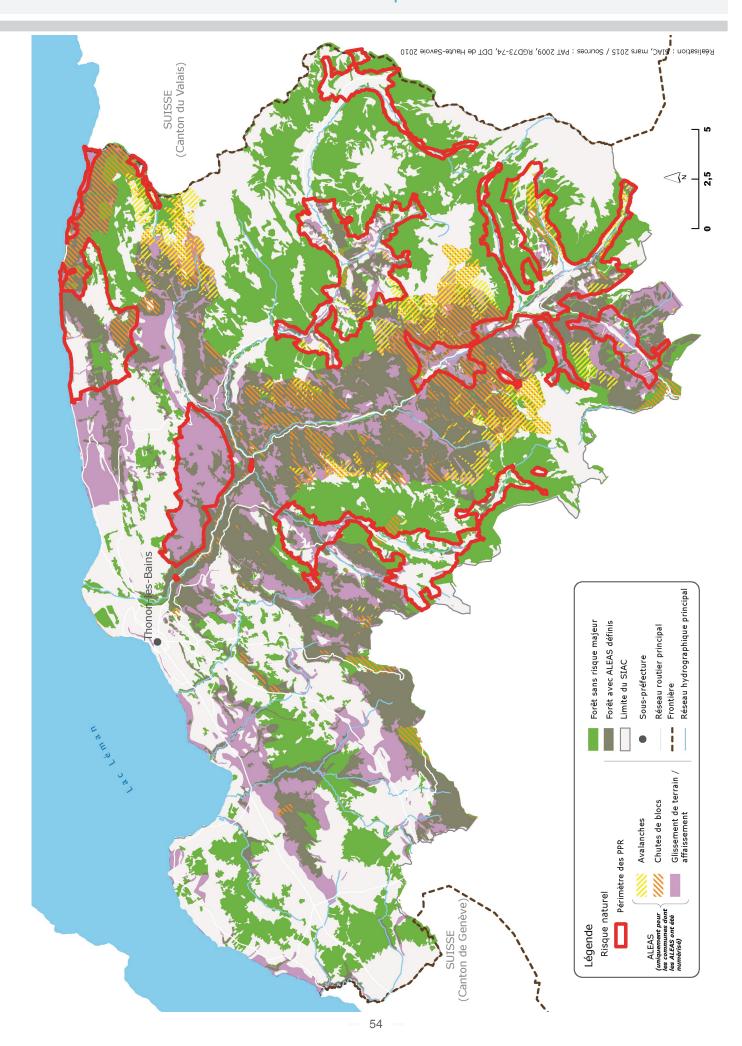
ANNEXE 4 - Carte sur les périmètres environnementaux de protection



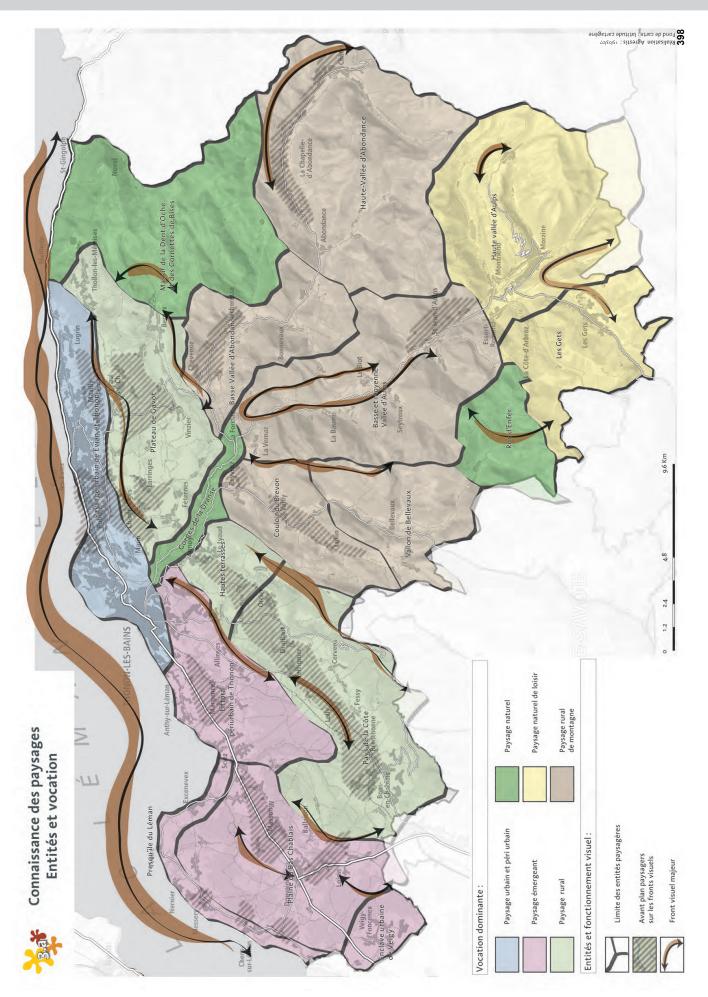
ANNEXE 5 - Carte sur la protection des zones humides



ANNEXE 6 - Carte sur la forêt et les risques naturels



ANNEXE 7 - Carte sur les entités paysagères



I.Interactions entre les ressources en eau et la forêt

1.Entre les eaux souterraines et la forêt

a qualité des eaux souterraines dépend des facteurs du milieu (contexte géologique, hydrogéologique, pédologique, topographique, climatique), mais également des activités anthropiques. Dans la plupart des cas, la forêt est un des facteurs de la protection de la ressource en eau. L'importance de ce facteur dépend du type de ressource en eau ainsi que du mode d'occupation du sol à l'échelle du bassin d'alimentation du captage.

Par sa simple présence, la forêt limite fortement ou empêche des activités humaines qui mettraient en danger la qualité de l'eau. En effet, elle ne nécessite pas ou peu d'intrants (fertilisation, produits phytosanitaires), et l'occurrence des interventions est très faible comparée aux autres activités de production. La réglementation sur les défrichements permet également de respecter une continuité dans l'occupation de l'espace et limite les phénomènes d'érosion.

Le rôle de « filtre » de l'écosystème forestier est d'une importance primordiale dans la préservation des ressources en eau.

L'eau prélevée en forêt est majoritairement issue de captages de source.

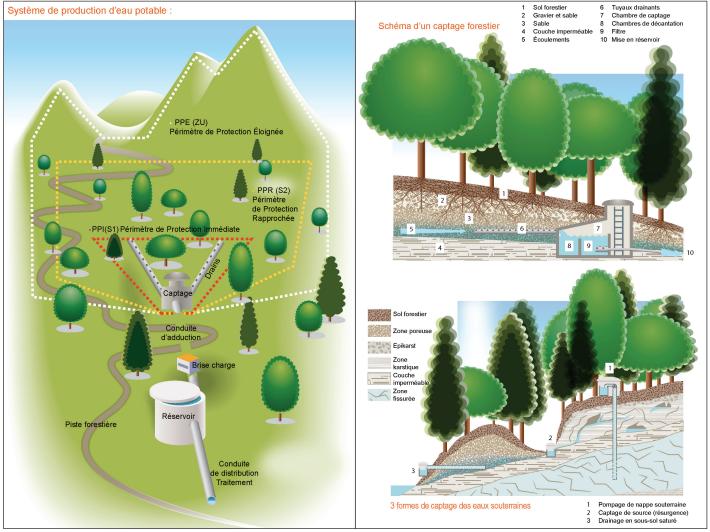
L'eau peut être potable naturellement en bénéficiant de la protection du couvert forestier. Son coût de revient est bien moins élevé que l'eau pompée en aval dans le lac Léman.

L'eau disponible pour les captages de source est celle qui a atteint la zone saturée en eau (nappe), alimentée par tout le bassin versant. L'eau est généralement captée au niveau de l'émergence naturelle de la nappe phréatique par des systèmes de drainage en sous-sol (drains, tranchées drainantes, galeries) installés entre la couche imperméable profonde et le toit de l'aquifère. Elle est ensuite centralisée au niveau d'une chambre de captage. La zone d'alimentation peut être plus ou moins étendue selon la topographie, la géologie et les caractéristiques du sol et du sous-sol.

2.Entre les eaux superficielles et la forêt

es eaux superficielles alimentent également les ressources en eau potables. Elles sont en liens directs avec les espaces boisés parfois exploités ou entretenus.

Les boisements de berges (ripisylves et forêts alluviales) ont de multiples



Source: Protection des eaux souterraines en forêt, guide Alpeau dans l'arc Alpin et Jurassien, 2012.

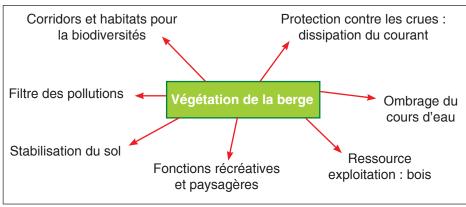
fonctions et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la qualité des eaux et de la stabilité des berges des cours d'eau.

II.Préservation de l'eau : le rôle de filtre de l'écosystème forestier

e sol forestier a une influencepositive sur la qualité des eaux souterraines. Contrairement aux idées reçues, l'eau de pluie est chargée de substances, inoffensives ou polluantes, qu'elle a récoltées durant son séjour dans l'atmosphère et lors de son ruissellement sur la végétation. Ainsi, en éliminant certains éléments par décomposition ou reprise par la végétation, le sol forestier contribue à l'épuration de l'eau. Un sol neutre ou basique avec une forte activité biologique aura alors un impact plus favorable à la qualité finale de l'eau qu'un sol acide faiblement actif.

Le sol est aussi capable de stocker certaines substances, notamment par adsorbtion sur les particules organominérales qui le forment. Seules les substances qui ne peuvent ni être assimilées par la végétation, ni stockées dans le sol, atteignent les eaux souterraines par lessivage.

Le sol forestier peut permettre également d'épurer l'eau de produits phy-



Source : Présentation du bilan des dix ans de génie végétal en Pays de la Loire, « Le génie végétal : une alternative écologique pour la restauration de berges dans la région Pays de la Loire », Conservatoire Régional des Rive de la Loire et de ses Affluents, 2006.

tosanitaires tels que la cyperméthrine, un insecticide toxique utilisé pour traiter les bois coupés.

III.Vulnérabilité de la ressource en eau et risques en milieu forestier

Les zones vulnérables et périodes à risques

a qualité de l'eau souterraine captée en milieu forestier peut être dégradée notamment par les activités sylvicoles... Les zones vulnérables des eaux alimentant les captages sont localisées à partir de plusieurs éléments dont la sensibilité dépend des caractéristiques du site (type d'aquifère, sol, topographie, situation par rapport au captage, composition et structure du peuplement forestier...). Les risques de pollution sont d'autant plus élevés que l'eau souterraine est vulnérable et que l'on se situe à proximité du point de prélèvement d'eau.

Les périodes durant lesquelles les risques de contaminer les eaux souterraines sont particulièrement élevés peuvent être notamment établies en fonction de la teneur en eau du sol. Plus cette dernière est élevée, plus la période est considérée comme sensible. Il s'agit donc des jours à forte pluviosité ainsi que des moments de dégel et de fonte des neiges. Durant ces périodes, les sols sont fragiles. Cela peut occasionner des phénomènes d'érosion physique et chimique aux conséquences négatives sur la qualité des eaux captées.

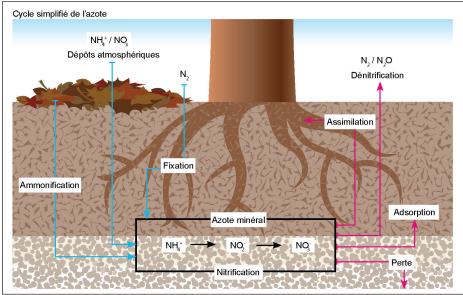
L'exploitant forestier doit ainsi prendre en compte aussi bien le degré de vulnérabilité de la zone qu'il exploite que la période au cours de laquelle il procède à des activités pouvant induire une contamination des eaux souterraines.

2.Les risques liés aux activités forestières

e milieu forestier est considéré comme le moins polluant pour l'eau, comparativement aux autres usages du sol. Pourtant, des risques liés aux activités forestières existent.

■ Risque de pollution par turbidité :

Le risque de turbidité est directement lié à la fragilité des sols vis à vis des agents de l'érosion et principalement de l'eau. L'érosion est d'autant plus



Source : Protection des eaux souterraines en forêt, guide Alpeau dans l'arc Alpin et Jurassien,

agressive que les pentes sont fortes. Les activités forestières peuvent être responsables de l'augmentation de la turbidité, notamment :

- Lorsqu'une surface boisée se retrouve brutalement à nu, que cet événement soit d'origine humaine (coupe rase...) ou naturelle (tempête...). La présence d'une strate arbustive et herbacée peut diminuer ce risque.
- Lors de travaux de création ou d'entretien de routes et pistes forestières (terrassement, déboisement, risque d'érosion).
- Lors de l'exploitation forestière (circulation des engins forestiers et trainage des bois dans les parcelles et sur les dessertes forestières, ce qui mobilise les particules fines du sol).
- Risques de dégradation des installations de captage :

Le risque de dégradation directe des ouvrages (drains, conduites d'amenée au réservoir, chambres de captages) est lié à la circulation des engins lourds à proximité immédiate :

- Lors des travaux de création ou d'entretien de routes et pistes forestières.
- Lors de l'exploitation forestière,
- Lors de la circulation des autres usagers (entreprises intervenant sur le site).
- Risques de pollution par hydrocarbures :

Le risque de déversement d'hydrocarbures, se produit lors d'accidents ou de vidanges et de ravitaillements des machines d'exploitation. Le risque de pollution lors de travaux forestiers avec matériels portatifs (débroussailleuses, tronçonneuses...) est très faible.

• Risques de pollution par produits phytosanitaires :

Les risques de pollution chimique sont liés :

- Aux traitements phytosanitaires, par exemple sur des plantations d'arbres (herbicides, insecticides, fongicides).
- · Aux traitements des bois stockés

en forêt à la cyperméthrine.

En France, ces pratiques sont généralement interdites par le biais des arrêtés de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection.

• Risques de dégradation de la qualité physico-chimique :

Les coupes rases peuvent provoquer également une brusque libération des nitrates dans le sol et donc dans les eaux souterraines. Cette augmentation est toutefois temporaire et limitée, le temps que la végétation recouvre à nouveau le sol.

Ces éventuelles dégradations de la qualité des eaux et des ouvrages de captage peuvent engendrer des conséquences sanitaires et financières importantes si les risques ne sont pas gérés en amont de l'exploitation forestière.

IV.Protection de la ressource en eau

Protection réglementaire : les périmètres de protection de captage

a réglementation impose la mise en place de périmètres de protection, qui relève de la responsabilité des collectivités locales.

Trois types de périmètres sont ainsi définis et des règles spécifiques sont susceptibles de concerner les zones boisées en amont des prises d'eau.

• Périmètre de Protection Immédiat : Théoriquement de faible dimension autour du captage, il a pour objet la protection des ouvrages, notamment des drains captants.

Aucune activité n'est tolérée à l'intérieur, à l'exception de l'entretien des ouvrages et de la végétation.

• Périmètre de Protection Rapproché : L'objectif de ce périmètre est de prévenir les risques de pollutions dans une zone d'infiltration sensible.

Sa taille et sa géométrie peuvent varier considérablement en fonction du système aquifère.

Certaines activités humaines sont réglementées ou interdites. Pour la forêt sont concernés principalement les dessertes et le mode d'exploitation. On trouve parfois des règles en matière de sylviculture.

• Périmètre de Protection Éloigné : n'a pas de caractère obligatoire ; c'est une zone de vigilance de respect de la réglementation générale.

Sa superficie correspond à la zone d'alimentation du point d'eau.

Les pratiques forestières peuvent induire des risques pour la qualité de l'eau et la réglementation peut s'avérer insuffisante pour prévenir de tels accidents, notamment par défaut d'information des propriétaires forestiers concernés et par absence de concertation sur les mesures efficaces à prendre.

V.Pour une gestion durable et partagée de la forêt

1. Encourager les pratiques qui favorisent la biodiversité et la multifonctionnalité des espaces

 a. Privilégier un couvert forestier continu dans l'espace et dans le temps

a stabilité du couvert forestier dans le temps est une garantie pour la qualité de l'eau.

La futaie irrégulière (mélange des âges, diamètres et hauteurs) est à privilégier car elle garantit la continuité du couvert. Au contraire, la futaie régulière conduit généralement à une coupe rase en fin de phase de renouvellement des peuplements.

Il est donc important d'avoir des peuplements étagés verticalement (en âge) et horizontalement (en surface) pour que la forêt soit plus stable et remplisse au mieux sa fonction de protection des sols et de la ressource en eau potable.

La futaie irrégulière pied à pied, également appelée « jardinée » (la répartition des individus de différents âges se fait arbre par arbre) constitue le meilleur modèle de sylviculture car le peuplement est continuellement étagé

horizontalement et verticalement.

Ce mode de gestion, coûteux en interventions humaines, n'est souvent pas privilégié en zone de montagne, du fait de la structure des peuplements en place, des difficultés d'accès aux sites et de la nécessité d'apporter suffisamment de lumière au sol en situation de pente pour favoriser la régénération naturelle par « semis».

Le bon compromis est la sylviculture par « trouées » (petites ouvertures pratiquées dans le peuplement au moment de l'exploitation forestière), à condition que ces trouées soient de petite taille et orientées en oblique dans la pente.

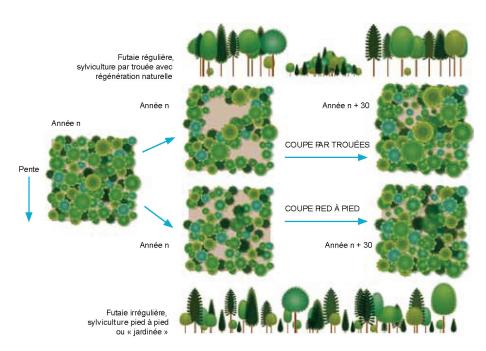
Si la futaie régulière est privilégiée, il convient de prévoir de longues périodes de régénération (renouvellement lent par ouvertures progressives). L'alternative à la futaie reste le taillis (arbres issus de rejets de souche renouvelés) à favoriser sur une partie du bassin versant si l'exploitation de gros bois pose problème.

b. Privilégier un peuplement forestier diversifié

I faut idéalement favoriser des peuplements naturels adaptés aux caractéristiques du site aussi diversifiés en essence que possible pour mieux résister aux événements naturels comme les tempêtes ou les problèmes sanitaires. L'objectif est d'obtenir des peuplements stables, sains et vigoureux, adaptés au site.

Le mélange d'essences au même titre que les structures étagées est un facteur de stabilité des peuplements. A l'intérieur des peuplements résineux il est important de favoriser un pourcentage minimum de feuillus, en fonction des caractéristiques du site. La présence de feuillus présente plusieurs avantages :

- L'infiltration sous feuillus est plus importante que sous résineux, notamment en période de repos de la végétation.
- Les sols sont moins acides et l'activité biologique est plus intense, par ailleurs le système racinaire est plus développé. La structure et la porosité du sol sont améliorées.



Source : Protection des eaux souterraines en forêt, guide Alpeau dans l'arc Alpin et Jurassien, 2012.

- Ces caractéristiques favorisent une meilleure absorption de l'eau sous feuillus, ainsi qu'une meilleure réutilisation des nitrates.
- L'interception et donc l'accumulation des polluants atmosphériques est moindre sous feuillus que sous résineux.
 - c. Préserver les ripisylves, les forêts alluviales et les zones humides

a préservation des ripisylves et des forêts alluviales garantes de la protection des eaux et du bon état hydroécologiques nécessite de :

- Valoriser ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau de façon à préserver les forêts alluviales du lit majeur assurant le rôle de corridors biologiques des espèces.
- Entretenir et restaurer les boisements de berges de manière à conserver une densité, largeur et diversité (espèces et classes d'âges) favorables à l'amélioration de la qualité des eaux et le maintien de la stabilité des berges.
- Préserver ou restaurer les zones humides qui jouent un rôle important de protection des eaux (ex : impluvium des eaux d'Evian).

Le SIAC veillera à articuler les dif-

férentes politiques environnementales dans le cadre du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique tout comme le contrat du sud-ouest lémanique, des actions sont portées ou programmées en faveur de ces orientations de gestion: l'exploitation de la forêt peut prendre en compte ces actions et s'inscrire dans le contexte de ces contrats de gestion des eaux et des milieux aquatiques développés sur le territoire du Chablais.

Former les acteurs à une gestion durable des ressources

Les acteurs de la gestion forestière devront être formés sur les points suivants :

- a. Mettre en place une gestion préventive en caractérisant la vulnérabilité des aquifères en milieu forestier
- I s'agit d'identifier les zones vulnérables au regard de la ressource en eau de manière à établir des cartes qui servent d'outil de gestion et de planification pour les gestionnaires de la forêt permettant de minimiser les risques de dégradation de la qualité des eaux liés à l'exploitation de la forêt.

b. Adapter l'exploitation forestière

e risque le plus important de perturbation de la qualité de l'eau potable se produit au moment de l'exploitation forestière ou de la création de dessertes. Il convient de prendre des précautions selon la vulnérabilité des eaux souterraines et les caractéristiques de la forêt.

Les préconisations à mettre en œuvre :

- Structurer la desserte et canaliser les engins d'exploitation pour protéger les sols des risques de tassement irréversible et de destruction;
- Mentionner une clause spécifique pour la protection des « captages » dans les cahiers des charges des travaux forestiers et les cahiers des ventes de bois :
- Systématiser la relation entre l'exploitant forestier et le gestionnaire;
- Stockage des véhicules et hydrocarbures en dehors des périmètres de captage;
- Présence en permanence de produits absorbants sur le chantier et dans les engins afin de stopper l'écoulement des substances polluantes en cas d'incident;

 Si possible, contrôle journalier de la qualité des eaux dans le captage pour déceler toute répercussion éventuelle des travaux;

• .

c. Limiter les apports de produits potentiellement polluants

Pour limiter les sources de pollutions dues à l'exploitation forestière, il est recommandé de :

- De ne pas ravitailler les machines en hydrocarbures dans les périmètres de protection.
- De ne pas stocker d'hydrocarbures dans les périmètres de captage.
- De ne pas traiter les bois stockés à l'aide de produits phytosanitaire.
- D'utiliser des huiles biodégradables pour les chaînes de tronçonneuses et les circuits hydrauliques des engins d'exploitation.
- Choisir des entreprises de travaux certifiées, les encadrer et vérifier le bon état d'entretien du matériel.
- Utiliser des cuves de stockage étanches à double paroi et des bidons doubles.
- Favoriser la lutte préventive contre les parasites ou la lutte biologique, re-

- noncer à l'usage de pesticides et tout traitement non biologique.
- Utiliser des kits d'urgence mobile en cas de déversements accidentels.
- Éviter les accumulations de rémanents de coupe, en particulier des écorces (lessivage de matières organiques : nitrates, tanins...).

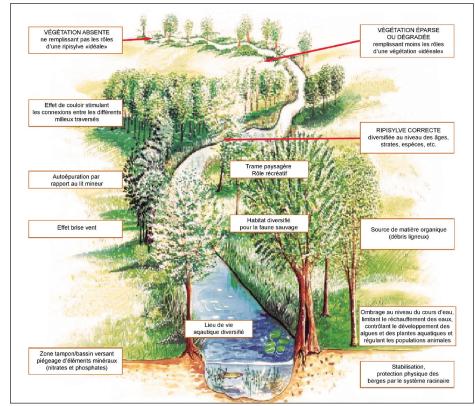
d. Bonnes pratiques à adopter

Promouvoir les guides et chartes de bonnes pratiques qui permettent de sensibiliser les acteurs de l'exploitation forestière aux préconisations de gestion suivantes :

- Favoriser une futaie irrégulière par bouquet ou pied à pied.
- Favoriser les feuillus d'une manière générale.
- Travailler avec des essences adaptées à la station et lutter contre les espèces invasives.
- En zone enrésinée, favoriser le mélange feuillus-résineux (plus de 20% de feuillus).
- Préférer la régénération naturelle à la plantation.
- Éviter les monocultures, en particulier les monocultures résineuses.

Au cours de l'exploitation forestière, il faudra en particulier veiller :

- Au bon franchissement des cours d'eau et à l'évitement des zones humides pour leur préservation.
- Informer le gestionnaire de l'eau et mettre une clause captage dans les cahiers des charges des exploitants forestiers.
- Exploiter pied à pied ou par trouées. Ne pas réaliser de trouées de plus de 5 000 m² et de 50 m dans le sens de la pente. Ne pas exploiter lorsque le sol est saturé en eau.
- Structurer la desserte et canaliser les engins d'exploitation.
- Dans les pentes raides ou sur les sols fragiles, privilégier la création de routes aux pistes et l'exploitation au câble-grue ou au cheval.
- Éloigner le plus possible le tracé des pistes et routes des captages.
- Lors de la création de voirie, anticiper la gestion des eaux de surface et contacter le gestionnaire de l'eau



Source : «Des rivières pour demain, le bon entretien des cours d'eau, Guide pratique à l'usage des agriculteurs et des riverains », Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Eric Rebmeister, 1994

potable.

• Utiliser des huiles biodégradables et ne pas transvaser d'hydrocarbures dans les périmètres de protection.

e. Coordonner les acteurs de l'eau et de la forêt

es acteurs de l'eau et ceux de la forêt doivent améliorer la coordination entre leurs activités respectives.

Communiquer et sensibiliser les acteurs de la forêt sur les problématiques de la protection de la ressource en eau :

- Les associer aux démarches de définition des servitudes, en amont des déclarations d'utilité publique. Identifier les enjeux sur le terrain.
- Les informer sur les enjeux globaux d'alimentation en eau potable.
- Les informer sur les prescriptions dans les périmètres. Faire de la pédagogie sur les contraintes et la conduite à tenir en cas d'incident.
- · Leur fournir les informations tech-

niques et géographiques sur la présence des ouvrages.

Communiquer et sensibiliser les acteurs de l'eau sur les problématiques de l'exploitation de la forêt :

- Les associer en amont des études territoriales (plan de gestion forestier, schéma de desserte...), intégrer la problématique eau potable.
- Les informer sur les enjeux globaux de la forêt, sur les modes d'exploitation forestière...
- Les informer des projets d'exploitation, de création de dessertes...

f. Sensibiliser et informer les usagers, les propriétaires, décideurs et exploitants

ne meilleure reconnaissance de la fonction de protection des eaux souterraines par la forêt nécessite une bonne information et sensibilisation. Cette dernière doit avant tout être adaptée aux publics visés : élus, pouvoirs publics, écoles, grand public...

L'objectif doit être d'amener les différents publics à agir en conséquence pour assurer la pérennité de la protection des eaux souterraines en milieu forestier. Les actions communes entre les mondes de l'eau et de la forêt sont à encourager.

Les moyens de communications à mettre en œuvre sont :

- Médias (presse, radio, TV, affiches, internet, réseaux sociaux...);
- Communication institutionnelle (plaquette, bulletin d'information, événementiel, conférence, visite de terrain...);
- Sentiers pédagogiques en forêt ;
- Panneaux informatifs ;
- Accueil des écoles en forêt.



> En Vallée d'Aulps, les berges ravagées par la Dranse, mai 2015 © Chantal BOURREAU

Les enjeux nationaux de la filière bois énergie

Un enjeu forestier : la valorisation des sous-produits générés à tous les niveaux

Une même coupe forestière peut fournir plusieurs essences de bois dans diverses qualités, de la grume de grande valeur au bois de chauffage ainsi que des rémanents d'exploitation qu'on laisse pour une part se décomposer sur place.

Lors de l'exploitation forestière pour la récolte de bois d'œuvre, 40 % des produits sont des rémanents pour les arbres feuillus et 30 % pour les résineux.

La plupart des feuillus et résineux sont utilisables indifféremment pour être transformés en « plaquettes bois énergie »1.

Principales étapes de la filière bois et sous-produits générés

| Etapes dans la filière forêt / bois | Produits connexes | Combustible associé |
|--|---|----------------------|
| Exploitation forestière | Rémanents forestiers (branches, purges, etc.) | Plaquettes, bûches |
| Industries de la première transformation | Ecorces, sciures humides, plaquettes, chutes diverses | Plaquettes, granulés |
| Industries de la seconde transformation | Copeaux et sciures sèches, chutes diverses | Granulés |
| Bois de rebut | Broyats de palettes, etc. | Broyats de DIB |

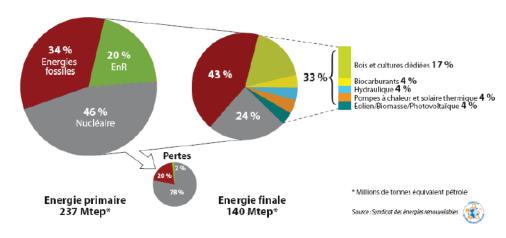
L'énergie constitue un débouché possible pour ces produits. Le bois constitue la première énergie renouvelable française en production de chaleur et d'électricité : sa consommation actuelle équivaut à plus de 9 millions de tep / an (tonne équivalent pétrole) soit près de 4 % des besoins français en énergie.

Un enjeu énergétique : les objectifs européens et les engagements nationaux

La France est soumise à la politique énergétique de l'Union Européenne, laquelle a proposé le 10 janvier 2007 une « politique énergétique pour l'Europe » comportant à l'horizon 2020 trois axes majeurs (objectif des « 3 x 20 en 2020 ») :

- La réduction volontaire des émissions de CO2 de 20 % pour les pays de l'Union Européenne
- L'amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %
- L'acceptation d'un objectif contraignant de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation globale

La France s'est engagée à atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020



Pour que la France réussisse à remplir l'objectif de 20 % d'ENR à l'horizon 2020, la biomasse (bois et cultures dédiées) représenterait la moitié de cet apport, soit environ 25 millions de Tep ² en énergie primaire.

On devrait donc assister dans les prochaines années à un doublement ou un triplement des utilisations de la biomasse bois et des cultures dédiées.

APRORES

Accompagnement du Progrès Responsable



Les « plaquettes bois énergie » correspondent à des particules de bois déchiqueté (taille d'une petite à une grosse boîte d'allumettes), elles sont utilisées pour alimenter des chaudières automatiques et des réseaux de chaleur.

Tep : tonnes équivalent pétrole.

Les enjeux locaux d'une filière bois énergie sur le Chablais

Une filière bois énergie territoriale sur le Chablais, pour quoi faire?

Le bois énergie constitue un axe fort de la politique d'aménagement du territoire forestier alpin auquel appartient le CHABLAIS. Le développement de cette énergie renouvelable est clairement souhaité dans plusieurs instruments de planification (Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes, POIA : Programme Interrégional du Massif des Alpes...), complétés localement par des dispositifs comme les CFT (Chartes Forestières de Territoire).

En Rhône-Alpes, la demande en bois énergie en collectif / tertiaire / industrie (hors chaufferies individuelles) était d'environ 10.000 Tep en 2000, elle est passée à près de 100.000 Tep en 2010 et pourrait atteindre les 180.000 Tep en 2020.

Le projet du Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) de **développer une filière bois énergie en circuit court relève pleinement d'une logique d'aménagement territorial intégré**. Il porte autant sur la considération de la gestion de la forêt de montagne que sur la question de l'énergie et de l'activité économique locale. Les élus ont choisi d'apporter une réponse ambitieuse et harmonieuse à ces problématiques croisées.

Le Chablais, un territoire fortement impliqué dans le bois énergie depuis une décennie

En 2006, le projet de territoire « bois énergie dans le Haut Chablais » a obtenu le label « Pôle d'Excellence Rurale » (PER).

En 2009, partant de la volonté des élus du Haut Chablais, un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) a été élaboré sur l'ensemble du territoire chablaisien, comprenant 62 communes.

En 2012, les collectivités locales de l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) se sont engagées dans une réflexion de renforcement de la filière bois énergie.

En 2014, à l'instar de l'expérience de la commune des GETS qui autoproduit et autoconsomme une partie du bois énergie dont elle a besoin à partir de ses forêts et de l'entretien de ses alpages, les intercommunalités réunies au sein du SIAC soutiennent la structuration d'une production de bois énergie sur et pour le Chablais.

Ce projet est un véritable défi au contexte économique encore régenté par le marché des énergies fossiles (fuel et gaz) et un pari sur l'avenir, avec la perspective de générer une part d'autonomie énergétique des collectivités à long terme.

Le bois énergie forestier sur le Chablais en 2014 : une ressource importante et sous valorisée

La demande : les besoins globaux (publics et privés) en « plaquettes bois énergie » du territoire s'élèvent à 24.000 t / an, l'essentiel étant appelé par les Papeteries du Léman à Publier (20.000 t / an). Les besoins des collectivités du Chablais sont d'environ 2.500 tonnes / an pour 9 chaufferies bois publiques en fonctionnement en 2014.

L'offre: la quasi-totalité de l'offre en plaquettes bois énergie provient de l'extérieur du Chablais alors même que ce territoire possède une réelle ressource forestière. Seuls quelques exploitants forestiers installés sur le Chablais sont producteurs de plaquettes forestières pour de faibles volumes sans véritable rentabilité, et risquent d'abandonner cette activité à court terme.

La ressource : hormis les ressources en bois issues de la forêt qui constitue l'essentiel du gisement, la filière pourrait traiter également les sous-produits des élagages ou les débroussaillages des alpages. Sur le Chablais, la ressource forestière dite « mobilisable » (73.000 tonnes / an, source : PAT 2009) se situe essentiellement dans le bas Chablais, en forêt de taillis et en propriété privée. Cependant, ouvrir un débouché local aux résidus et sous-produits des coupes de bois d'œuvre résineux du haut Chablais devrait permettre de mieux valoriser, entretenir et régénérer cette forêt de montagne.



Les freins au développement d'une filière bois énergie sur le Chablais

Quand la plaquette bois énergie venue de l'extérieur du territoire était vendue en 2012 aux chaufferies du Chablais à un prix de 80 à 90 € / tonne, elle aurait coûté à produire localement entre 100 et 120 € pour une même qualité.

Une ressource difficile d'accès, des coûts d'exploitation forestière élevés

Sur le Chablais, l'essentiel de la ressource se situe en forêt privée morcelée (Bas Chablais). En forêt publique (plutôt sur le Haut Chablais), les conditions d'exploitation forestière sont inégales et souvent très difficiles à cause du relief montagneux, générant des coûts d'exploitation très élevés. De plus, les périodes où l'exploitation forestière est possible sont limitées dans le temps à cause du climat ou de l'accueil des touristes en montagne.

Un prix de production locale de bois énergie non compétitif comparé à l'extérieur du territoire

Dans ces conditions, on comprend aisément pourquoi les plaquettes bois énergie produites sur le Chablais sont en moyenne plus chères que celles produites dans d'autres régions de France et pourquoi, malgré le transport, les plaquettes produites en-dehors du territoire restent moins coûteuses. L'achat des plaquettes au prix « du marché » expliquent pourquoi les producteurs locaux de bois énergie éprouvent de sérieuses difficultés à gagner leur vie correctement dans cette filière.

Une demande hétérogène et mal adaptée aux conditions locales

Les chaufferies publiques sont essentiellement de taille petite à moyenne et doivent être aujourd'hui approvisionnées en plaquettes dites « sèches » (humidité inférieure à 25 - 30 %). Or les bois frais sont récoltés entre 50 et 60 % d'ihumidité ; le climat montagnard se prête mal au séchage, et le territoire manque cruellement d'infrastructures de stockage / séchage.

Des contraintes externes incontournables

Le Chablais est soumis à des contraintes auxquelles il ne peut pas échapper : la demande extérieure au territoire en bois d'œuvre, en bois d'industrie (pâte à papier, panneaux de bois) et en bois énergie, les prix des énergies fossiles qui conditionnent la compétitivité du bois énergie, la demande préexistante...

Les considérations du choix

Les structures de coût des énergies fossiles et bois en « sortie chaudière » sont très différentes

Les prix des combustibles en « entrée chaudière » ne permettent pas de se faire une idée juste du prix des énergies en « sortie chaudière » car les structures des coûts de revient ne sont pas les mêmes dans les deux cas. La part de charges attribuée à l'achat du combustible bois énergie est bien plus faible que celle nécessaire à l'achat des carburants fossiles dont le prix est toujours plus cher. Par contre, les coûts d'amortissement matériel (emprunts...) et d'exploitation-maintenance des chaudières bois sont nettement plus importants que ceux des chaudières à énergies fossiles.

Cependant, l'énergie bois est beaucoup moins sensible à l'inflation que les énergies fossiles : sur les 7 dernières années (2006 à 2012), on peut constater un écart important dans les évolutions des prix des énergies fossiles (+ 4 % / an pour le gaz réseau, + 10 % / an pour le fioul) et celles du bois énergie (- 5 % / an à stable). L'investissement qui finance un « surcoût aujourd'hui » en faisant le choix du bois énergie, emmène donc vers un « mieux demain ».

La réflexion sur le bois énergie doit dépasser le seul calcul de rentabilité commerciale

Suivant les communes, reliées au gaz (énergie à ce jour la moins coûteuse) ou consommatrices de fioul, le prix de l'énergie fossile, utilisée comme référence pour comparer le prix du chauffage au bois énergie n'est pas le même.

Mais, si le bois énergie est une énergie au même titre que le gaz ou le fioul, et si on ne peut la voir à ce stade comme commercialement compétitive, on peut considérer que la filière bois énergie locale peut devenir un moteur économique susceptible de contribuer à la dynamisation de l'activité locale et en particulier de la filière forêt-bois. Elle doit permettre en outre de répondre aux forts enjeux sociaux et environnementaux de l'aménagement durable du territoire.

La forêt alpine joue un rôle important en termes de protection physique contre les risques naturels et constitue un réel et inestimable espace d'accueil du public. L'enjeu est d'accroître la valorisation économique de tous ses produits en la conciliant avec ses autres valeurs attribuées à ses fonctions écologique et touristique.

Mieux structurer les modes opératoires de la récolte des bois jusqu'à leur tri et transformation sur place en rémunérant au juste prix le bois déchiqueté fabriqué grâce à une chaîne de production territoriale constitue un choix socioéconomique clair. Le résultat se mesurera, entre autres, par le maintien d'entreprises forestières sur le Chablais et leur viabilité.



Le territoire peut exercer une maîtrise sur certains éléments

Sous réserve d'en faire le choix politique, le territoire peut exercer une maîtrise sur divers éléments :

Les prix d'achat des combustibles bois énergie : les collectivités regroupées peuvent jouer un rôle socioéconomique d'importance stratégique sur les prix locaux d'achat du bois énergie, qui conditionnent la quantité de ressource accessible, la rémunération des opérateurs et leur motivation à s'impliquer...

L'évolution de la demande intérieure en bois (bois d'œuvre et bois d'industrie)...

La structure de la demande future en bois énergie : par le nombre et la taille des chaudières, l'installation de réseaux de chaleur, la nature des ressources exploitées et des combustibles utilisés (plaquettes plus humides pour correspondre à ce que le climat montagnard permet de produire même sous hangar).

Une meilleure gestion-valorisation et exploitation des forêts publiques <u>et</u> privées.

Les coûts de production locaux du bois énergie : structuration d'une filière territoriale, desserte forestière, création d'infrastructures de stockage / séchage...

Les objectifs concrets de la mission réalisée

L'étude des moyens de la concrétisation d'une filière courte bois énergie a embrassé plusieurs objectifs :

Le développement d'unités de production bois énergie sur le territoire du Chablais.

Une connaissance des volumes de bois énergie récoltés et récoltables à court terme.

La mobilisation des acteurs locaux de la filière bois énergie

Une rémunération « juste » des producteurs et maillons de la chaîne logistique.

L'organisation de la transformation et du stockage du bois énergie sur le territoire.

Le développement des circuits courts et la certification des bois utilisés pour le bois énergie.

Une utilisation locale du bois énergie plutôt qu'une exportation des produits.

Une perspective qui bouscule le raisonnement économique classique

La mission a permis de restituer un mode opératoire original développé par APRORES et BIOMASSE CONSEIL.

Une solution innovante et pertinente : « le Bénéfice Territorial Global »

Le constat est que si l'on veut produire et consommer du bois énergie provenant du Chablais, cette production n'est pas concurrentielle par rapport au prix de vente du bois énergie produit ailleurs en plaine et importé ou par comparaison au prix actuel des énergies traditionnelles (gaz, fioul, électricité).

Le postulat est de dire que la présence de chaufferies bois énergie collectives et la consommation de plaquettes forestières produites localement apportent des effets bénéfiques, d'ordre social et environnemental, à l'ensemble du territoire.

Le concept est de poser l'équation suivante : ce que les collectivités du Chablais vont payer en « surcoût » pour une production locale est équivalent au « bénéfice » retiré de l'activité économique locale et de ses effets sociaux et environnementaux induits. Le « Bénéfice Territorial Global » dit « BTG » permet d'évaluer ce que la production locale de bois énergie apporte au développement durable du territoire chablaisien en termes de gestion forestière et de

récolte valorisée de bois, de maintien et de viabilité des entreprises forestières, de main d'œuvre employée, d'autonomie énergétique pour les collectivités, d'entretien des espaces naturels et des paysages...

L'autre clé du projet s'appuie sur un moyen de répartition de ce « surcoût / bénéfice » entre toutes les collectivités du Chablais et pas seulement celles qui ont des chaufferies bois. De ce fait, les collectivités possédant une chaufferie bois devraient pouvoir payer leurs approvisionnements en plaquettes (d'origine chablaisienne) à un prix quasi équivalent à celui des plaquettes du marché régional ou national, tandis que toutes les collectivités participeront à l'effort de financement de l'amorçage de la chaîne de production locale. Les élus du Bureau du SIAC se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la mise en œuvre de cette solution le 12/09/2013 et les élus du Chablais ont confirmé ce choix par la suite, le 06/02/2014 et en particulier lors de la présentation finale des résultats de la mission à THONON-LES-BAINS le 06/03/2014.





La mise en œuvre concrète

Un moyen à la portée des collectivités : la solidarité territoriale

Une convention de partenariat intercommunal. L'ensemble des collectivités adhérentes au SIAC seront invitées à s'organiser autour d'une convention de partenariat intercommunal, sur le fondement de leur compétence en matière de développement local, en vue de financer l'amorçage de la filière locale du bois énergie sur le Chablais.

Un groupement de commandes. Une dizaine de collectivités possédant des chaufferies bois vont adhérer initialement à un groupement de commandes constitué pour mutualiser l'achat de plaquettes forestières produites sur le territoire. Une communauté de communes endossera le rôle de coordonnateur de ce groupement qui, par ailleurs, sera permanent et permettra ainsi l'entrée de nouvelles entités qui voudraient s'approvisionner en bois énergie.

Un accord-cadre négocié. Le dispositif a retenu la procédure particulière, peu habituelle, prévue pour des marchés négociés de fournitures à des fins expérimentales et de développement, sans rentabilité immédiate. Un accord-cadre sera négocié pour une durée initiale de quatre ans.

Un opérateur clé déterminé. L'accord-cadre sera conclu avec un opérateur déterminé pour des raisons techniques, sans publicité préalable. Il s'agit d'une procédure d'exception dont le recours est permis par le code des marchés publics, dès lors que les raisons techniques sont démontrées. (Le retour à la concurrence des achats de bois énergie interviendra à maturité de la structuration de la chaîne de production mise en place).

L'opérateur déterminé sera un acteur de la « filière de l'amont forestier » en capacité de gérer toute la chaîne logistique de production (récolte – fabrication – stockage – livraison), en faisant notamment appel aux différentes entreprises du territoire aux différentes phases de l'exploitation forestière, du broyage au séchage sous hangar, et au transport.

Une solidarité territoriale. L'outil informatique permettra de dégager le « bénéfice territorial global » non commercial, mais toutefois exprimé en valeurs économiques qu'il reviendra à l'ensemble des collectivités engagées dans le partenariat intercommunal de financer.

Une contribution à l'autonomie énergétique du territoire. L'outil informatique permettra d'évaluer la quantité d'énergies fossiles non consommées grâce au fonctionnement des chaufferies bois collectives du territoire, et la production de CO₂ ainsi évitée.

Un développement économique local. L'outil informatique permettra de calculer les devises retenues sur le territoire qui, autrement, seraient exportées par l'achat d'énergies fossiles.

2000 tonnes en commande initiale. La quantité de plaquettes forestières qu'il est prévu d'être achetée à partir du dispositif mutualisé mis en place est d'environ 2000 tonnes (pour 9 chaufferies). La demande devrait augmenter au fur et à mesure de l'entrée de maîtres d'ouvrage de nouvelles chaufferies dans le groupement de commandes.

Un suivi des coûts de revient. Le coordonnateur du groupement de commandes utilisera un outil informatique de planification des besoins, d'analyse des coûts de revient et de contrôle de la production locale du bois énergie. Cet outil, contenant une base de données créée sur mesure pour l'organisation spécifique de la filière bois énergie sur le Chablais, permettra de transformer le prix provisoire en prix définitif d'achat de la tonne par campagne de production, en connaissance du « surcoût » lié à la production locale, comparé au prix de la plaquette extérieure.

En conclusion

La volonté forte exprimée par le territoire se traduit par une mise en œuvre concrète, originale et harmonieuse

Concrète car elle donnera effectivement lieu à un développement de filière : la forêt du territoire pourra être mieux exploitée, les entreprises locales pourront en vivre de manière viable et les chaufferies pourront être alimentées durablement en fonction de leurs besoins.

Originale car le dispositif élaboré constitue un montage totalement novateur. Ce dernier pourra trouver des prolongements – et des moyens de financement (à travers la programmation européenne LEADER par ex). La démarche étant reproductible sur d'autres territoires, elle est susceptible de faire apparaître le Chablais comme exemplaire au niveau national.

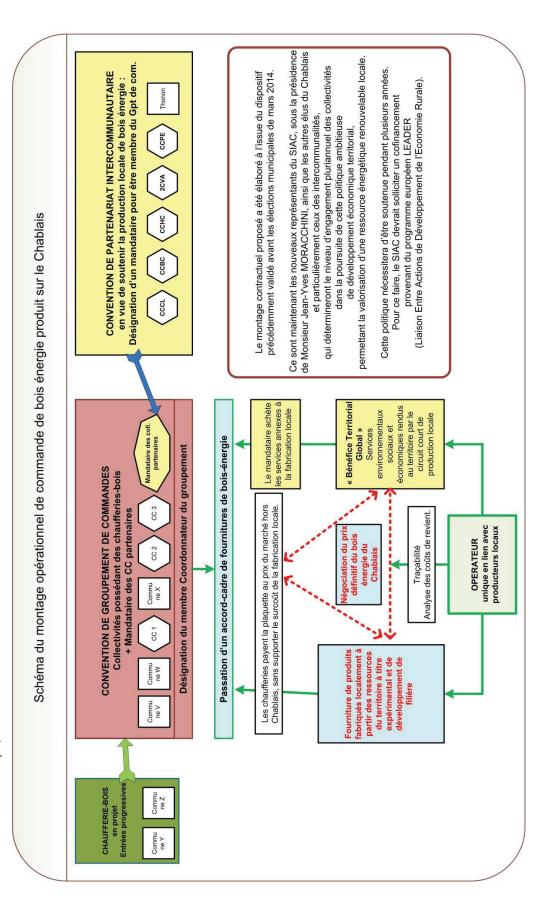
Harmonieuse car elle permet à l'ensemble du territoire de trouver des solutions cohérentes aux multiples enjeux croisés en termes de gestion forestière, d'activité économique, de transition énergétique, de solidarité territoriale.





Montage contractuel et perspectives

Les prochaines années vont consister à mettre concrêtement en application les contrats permettant l'amorçage de la production locale de bois énergie à des fins de structuration d'une véritable filière économique, de la forêt du Chablais aux chaufferies collectives du Chablais.







ANNEXE 10 - Les groupes de travail thématiques Leader

| TOURISME | Structure | Fonction |
|--|---|---|
| Amélie GIROUX | SIAC | Coordinatrice |
| Jonathan BELHOMME | SARL Branche nature | Gérant |
| Sebastien BERTHET | Office de tourisme de Bellevaux | Chargé de mission sports de pleine nature |
| Rémi FOURNIER | ONF | Responsable bureau d'étude |
| Benoit CLOREC | Portes du Soleil | Chargé de mission «sport de pleine nature» |
| Flora RICHARD | Office de tourisme des Gets | Directrice |
| Techniciens du territoire | | |
| Lidwine GLEIZE | Communauté de communes du Haut Chablais | Chargée de mission environnement et sentiers |
| Maxence DENAVIT | Communauté de communes du Pays d'Evian | Chargée de mission économie, tourisme et communication |
| Anne-Sophie BAUD | Communauté de communes des Collines du Léman | Direction |
| Mathieu CAZENAVE | Communauté de communes de la Vallée d'Aulps | Chargé de mission sentiers en vallée |
| Service Espaces verts | Ville de Thonon | |
| Carole FALCONNET | Communauté de communes du Bas Chablais | Chargée de mission développement économique et tourisme |
| Elus | | |
| Bruno GILLET | Communauté de communes du Pays d'Evian | Vice-président du SIAC en charge des politiques contractuelles, président du GAL Chablais |
| Christophe MUTILLOD | Communauté de communes du Haut Chablais | Vice-président du SIAC en charge de l'économie et du tourisme, vice-président à la communauté de communes du Haut Chablais |
| | | |
| ENVIRONNEMENT | Structure | Fonction |
| ENVIRONNEMENT Anne GUYOMARD | SIAC SIAC | Fonction Coordinatrice |
| | | |
| Anne GUYOMARD | SIAC | Coordinatrice |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Implu- | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB Cathy LEHEC | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian ASTERS Conservatoire des espaces | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique Biodiversité |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB Cathy LEHEC Aline BRETON | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique Biodiversité Chargée de mission politiques territoriales |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB Cathy LEHEC Aline BRETON Vivien FAUVEL | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique Biodiversité Chargée de mission politiques territoriales |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB Cathy LEHEC Aline BRETON Vivien FAUVEL Techniciens du territoire | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Prioriterre Communauté de communes du Haut | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique Biodiversité Chargée de mission politiques territoriales Environnement, énergie |
| Anne GUYOMARD Frédéric BRUNET Bernadette JORDAN Nicolas WILHELM Denis JORDAN Jean-Jacques PASQUIER Xavier BIROT-COLOMB Cathy LEHEC Aline BRETON Vivien FAUVEL Techniciens du territoire Lidwine GLEIZE | SIAC ONF Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc Syndicat intercommunal des eaux des moises retraité ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Fédération de la chasse Ligue de Protection des Oiseaux Association de Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Prioriterre Communauté de communes du Haut Chablais Syndicat mixte des affluents du sud | Coordinatrice Responsable de l'unité territoriale de Thonon Chargée de mission forêt Directeur technique Biodiversité Chargée de mission politiques territoriales Environnement, énergie Chargée de mission environnement et sentiers |

ANNEXE 10 - Les groupes de travail thématiques Leader (suite)

| Maxence DENAVIT | Communauté de communes du Pays d'Evian | Chargée de mission économie, tourisme et communication |
|---------------------------|---|--|
| Elus | | |
| François DEVILLE | Communauté de communes des Collines du Léman | Vice-président au SiAC en charge de l'environ- nement, agriculture et forêt |
| Gérard COLOMER | Communauté de communes de la Vallée d'Abondance | Président de la communauté de communes de la Vallée d'Abondance |
| BOIS ENERGIE | Structure | Fonction |
| Bernadette JORDAN | Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc | Coordinatrice |
| Jean-Luc CHENAL | COFORET | Responsable de la section Alpes |
| Mireille SHAEFFER | Centre régional de la propriété forestière | |
| Pascal BOUCHET | Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc | |
| Frédéric BRUNET | ONF | Responsable Unité Territoriale de Thonon |
| Michel MEYNET | Société civile du Chablais | Ancien président du GAL Leader 2007-2013 |
| Jean-Pierre FAVRE | Société civile du Chablais | Président de la Société Civile du Chablais |
| Jean-Michel LACROIX | Entreprise Lacroix | Chef d'entreprise de travaux forestiers |
| Fabrice POMEL | Entreprise Pomel | Chef d'entreprise de travaux forestiers |
| Techniciens du territoire | | |
| Stéphane PUGIN-BRON | Communauté de communes du Haut Chablais | Directeur |
| Laetitia CHEVRIER | Communauté de communes du Bas Chablais | Pôle aménagement |
| Cédric LEHUDÉ | Communauté de communes de la Vallée d'Abondance | Directeur |
| Sylvie BASTARD | Les Gets | Directrice |
| Eric BIDAL | Morzine | Directeur adjoint des services techniques |
| Sébastien RAINE | Thonon | Chargé de mission énergie déchets |
| Danielle BLACHE | Communauté de communes du Pays d'Evian | Directrice |
| Georges PINGET | Communauté de communes du Bas Chablais | Ancien directeur |
| Stéphanie CEBALLERO | Les Gets | Responsable de la régie d'eau |
| Anne-Sophie BAUD | Communauté de communes des Collines du Léman | Directrice |
| Elus | | |
| Jean-Luc BIDAL | Communauté de communes du Bas Chablais | Vice-président de la communauté de communes du Bas Chablais, vice-président SIAC |
| Jacqueline GARIN | Communauté de communes du Haut Chablais | Présidente de la communauté de communes du Haut Chablais |
| | | |

ANNEXE 11 - Courrier de soutien des collectivités du Chablais



Nos réf.: JYM/DI – 2015 - 112 Dossier suivi par Daniel Izoard Courriel: <u>accueil@siac-chablais.fr</u> Thonon-les-Bains, le

7 2 AVR. 2015

Monsieur le Président Conseil régional Rhône-Alpes 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69 269 LYON Cedex 02

Objet : Candidature du Chablais au programme LEADER 2014-2020 - filière bois forêt

Monsieur le Président,

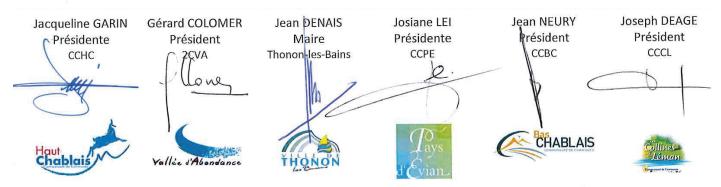
A la suite du programme LEADER 2007-2013 consacré à la protection et à la valorisation des ressources naturelles et culturelles d'intérêt géologique, les élus du Chablais, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), souhaitent s'engager sur une nouvelle candidature répondant à l'enjeu de la territorialisation des économies rurales, à travers la filière bois-forêt et ses différentes opportunités.

Le dossier initial, déposé en octobre 2014, a été retravaillé afin de prendre en compte les différentes remarques formulées par vos services.

A travers ce courrier cosigné par l'ensemble des représentants des collectivités du Chablais, nous souhaitons vous faire connaître tout notre soutien et notre engagement envers cette candidature qui porte un véritable projet de territoire, innovant et multisectoriel.

En effet, ce projet d'envergure axé sur la filière bois forêt va permettre, par une démarche mobilisant l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire, de structurer et renforcer les dynamiques économiques du territoire, dans la recherche d'un bon équilibre entre les différents moteurs du développement durable de la forêt.

Souhaitant que cette candidature retienne votre attention, nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.



Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

2, av. des Allobroges - Square Voltaire • B.P. 33 • 74201 Thonon-les-Bains Cedex Tél. 04 50 04 24 24 • Fax 04 50 04 65 30 • Courriel: accueil@siac-chablais.fr

ANNEXE 12 - Courrier de soutien d'European Geoparks Network



EUROPEAN GEOPARKS NETWORK

Cellule de coordination du réseau des Européen Geoparks

30th March 2015

JY Moracchini, Président du SIAC, 2, av. Des Allobroges, Square Voltaire B.P. 33 74201 Thonon-les-Bains Cedex France

Dear Mr President

RE: Letter of support for the LEADER project "L'innovation au service de la ressource forestière et du territoire" of the Chablais, France.

I am very pleased to provide the Geopark Chablais with this letter of support for the LEADER application entitled "Innovation at the service of the forestry resource and the territory".

Geoparks work to celebrate the link between people and the Earth, their activities revolve around a number of central themes: Education, Preservation and Management, Cooperation, Sustainable Development and Geotourism.

We consider that this LEADER project which seeks to innovate at the scale of the whole territory and looks to boost the local economy, encourage discovery of the natural environment and to promote local produce is aligned with the objectives promoted by the European Geopark Network.

Geoparks are living territories that engage in participative development of projects with local stakeholders. Geopark Chablais has already delivered a number of well considered and fruitful actions such as the installation of its flagship "Georoute", the series of 23 landscaped and equipped geosites that present natural, cultural and immaterial heritage. We consider that the activities proposed in this new LEADER application linked to Geopark Chablais build and extend on those realised to date.

To conclude, it is with this sentiment that we strongly support the application of the Chablais territory in its application for this new transversal project under the LEADER program.

Yours sincerely,

EGN Coordinators

Lintin Rangro

ANNEXE 13 - Courrier de soutien de Chablais Région



Aigle, le 02 avril 2015

Monsieur le Président Conseil régional Rhône-Alpes 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69 269 LYON Cedex 02 FRANCE

Objet: Candidature du SIAC au programme LEADER 2014-2020 – filière bois forêt

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part de notre soutien à la candidature du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) auprès du programme LEADER 2014-2020.

Chablais Région, organisme de développement intercantonal agissant dans le périmètre des Chablais vaudois et valaisan, réunit 28 communes suisses et a pour but de définir une stratégie de développement harmonieuse et d'encourager des projets d'intérêt régional.

Notre organisme travaille en collaboration avec le SIAC et nous soutenons pleinement le projet du SIAC qui répond aux enjeux définis dans l'étude « prospective d'aménagement des Chablais vaudois, valaisan et français » portée conjointement par Chablais Région et le SIAC.

Cette candidature qui s'appuie sur la territorialisation des économies rurales, à travers la filière boisforêt et ses différentes opportunités, répond à l'enjeu de poursuivre la politique de préservation des milieux, du patrimoine et des paysages entreprise par les acteurs du territoire, tel que défini dans l'étude prospective mentionnée ci-dessus.

Cette politique servira les orientations présentées en comité de pilotage le 23 janvier, qui ont comme objectifs, entre autres, de :

- mettre en valeur le territoire géographique, géologique, culturel, naturel et productif, autour de projets de protection, de développement de circuits courts, de production d'énergie, de mise en réseau des patrimoines, et
- développer l'innovation sur le territoire, à partir des filières endogènes du territoire (tourisme, production agricoles et vinicoles, bois, exploitation des carrières)

A travers ce courrier, nous souhaitons vous faire connaître tout notre soutien envers cette candidature qui porte un véritable projet de territoire, innovant et multisectoriel.

Souhaitant que cette candidature retienne votre attention, nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.

Antoine LATTION
Président de Chablais Région
Préfet du district de Monthey

TÉLÉCHARGEMENT

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site internet du SIAC : http://www.siac-chablais.fr/documentation/cddra-leader/dossier-candidature-leader-2014-2020

Des documents complémentaires sont également disponibles :

- Les statuts du SIAC validés par arrêté préfectoral du 13/11/2014
- La délibération du SIAC du 22/10/2014 approuvant la candidature Leader 2014-2020
- L'organigramme décisionnel du SIAC
- L'étude sur la structuration de la filière bois-énergie dans le Chablais
- L'ensemble des courriers de soutien à la candidature :
 - Courrier des intercommunalités du Chablais
 - Courrier de l'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois Français (ARC)
 - Courrier de Chablais Région, organisme de développement intercantonal des Chablais Vaudois et Valaisan Suisse
 - Courrier d'European Geoparks Network, réseau européen des Geoparks
 - Courrier de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
 - Courrier de Chablais Léman Développement, agence économique du Chablais
 - Courrier de la Société Civile du Chablais, conseil local de développement
 - Courrier du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes
 - Courrier du Pôle Excellence Bois Pays de Savoie
 - Courrier de l'association des communes forestières de Haute-Savoie
 - Courrier de la coopérative forestière section Alpes, regroupement de sylviculteurs et producteurs de bois
 - Courrier de l'entreprise Foresbois, exploitant forestier
 - Courrier de l'entreprise Lacroix, exploitant forestier









Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

2 Avenue des Allobroges Square Voltaire - BP 33 74201 THONON-LES-BAINS

Tél.: 04.50.04.24.24 - Fax: 04.50.04.65.30

www.siac-chablais.fr